PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE QUÉBÉCOISE

Votre gouvernement

Québec

AVANT-PROPOS

Le présent document a été réalisé dans le contexte de l'examen périodique des interventions des Producteurs de lait du Québec (PLQ) pour la mise en marché du lait au Québec, plus particulièrement du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec (chapitre M-35.1, r. 205). Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie), qui est notamment chargée de superviser l'application des plans conjoints et de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M 35.1), qui s'énonce ainsi :

> « À la demande de la Régie et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.
>
> « La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés. »

Dans ce contexte, la Régie a demandé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de réaliser un portrait du secteur laitier au Québec à la fois évolutif et comparatif de l'industrie visée tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel. Ce portrait couvre la période allant des années 2014 à 2018, sauf indication contraire.

GESTION DE L'OFFRE DU LAIT ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

La production et la mise en marché du lait de vache et des produits laitiers au Québec et au Canada se font dans l'environnement réglementaire de la gestion de l'offre depuis l'année 1970 avec le Plan national de commercialisation du lait. Cette entente fédérale-provinciale permet notamment d'établir le niveau de production au Canada dans le but d'assurer un équilibre entre la consommation intérieure de produits laitiers et la production de lait au Canada.

Outre le Plan national, la mise en application du système de gestion de l'offre repose sur les ententes suivantes, qui permettent notamment un partage des revenus entre les producteurs de lait au Canada et qui favorisent l'harmonisation de la classification des produits laitiers, des prix, des normes de qualité, des coûts du transport ainsi que des règles de vérification des transactions :

- l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P10), conclue en 1995 et modifiée le 1er août 2003;
- l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada (P5), conclu en 1995 et modifié en 2009.

Pour assurer l'approvisionnement du marché, les producteurs de lait possèdent des quotas, administrés par les PLQ en vertu du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec. Outre le contingentement de la production, le plan conjoint permet aux PLQ d'ordonner la mise en marché du lait au moyen de conventions de mise en marché et d'établir des prélevés pour l'administration du plan ainsi que pour le financement de la promotion et de la recherche et développement. Les conventions sont négociées entre les PLQ, le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) et Agropur Coopérative. Elles précisent notamment les règles d'approvisionnement des usines laitières du Québec ainsi que les prix des composants du lait.

FAITS SAILLANTS

- Autant à l'international qu'au Canada, la consommation de lait à boire diminue.
- Les dernières années sont caractérisées par une réhabilitation du gras laitier qui se traduit par une augmentation de la consommation de fromage, de crème et de beurre.
- Ainsi, depuis l'année 2014, la transformation de produits laitiers à haut taux de matière grasse a augmenté au Québec et au Canada. Cela a engendré une forte croissance des surplus structurels non gras (lactose et protéines du lait) à partir desquels sont fabriqués certains ingrédients laitiers, dont la poudre de lait écrémé.
- L'industrie canadienne a mis en place une nouvelle classe de lait pour gérer les surplus structurels.
- La valeur canadienne annuelle des exportations de poudre de lait écrémé était inférieure à 60 millions de dollars avant l'année 2017. En 2017 et 2018, la valeur annuelle a dépassé 145 millions de dollars, ce qui en fait le produit le plus exporté.
- Depuis l'année 2016, le Canada a signé trois accords de libre-échange, soit l'Accord économique et commercial global (AECG), le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). Dans le cadre de ces trois accords, le pays a consenti des accès à son marché intérieur à ses partenaires commerciaux.
- En 2018 (la première année complète après l'entrée en vigueur de l'AECG), les importations de fromage représentaient 74,7 % de la valeur des importations totales de produits laitiers au Québec, alors que la moyenne pour la période 2014-2018 se situait à 57,5 %.
- Le secteur fromager québécois fait face à plusieurs défis. Mentionnons notamment la concurrence avec l'Ontario pour les fromages à grands volumes ainsi qu'avec les produits importés pour les fromages de spécialité et, en conséquence, la difficulté de l'accès aux tablettes des grands distributeurs.
- L'augmentation de la demande au cours des dernières années a entraîné une croissance de la production laitière au Québec de 15,8 % entre les années 2014 et 2018.
- Entre les années 2009 et 2018, la productivité des vaches s'est grandement améliorée. Cette amélioration se chiffre à 13,5 % au Québec comparativement à 14,4 % pour l'ensemble du Canada.
- À partir de l'année 2015, on remarque une diminution du coût de production à la ferme et encore davantage du prix payé aux producteurs. Cette période est caractérisée par une augmentation de la demande en matière grasse, qui a occasionné une croissance des surplus structurels vendus à plus faible prix.
- L'augmentation de la production des dernières années a incité les producteurs à réaliser des investissements.
- Pour la période 2015-2017, le pourcentage des bénéfices nets sur les revenus totaux des entreprises laitières québécoises (11,7 %) était similaire à celui des entreprises ontariennes (11,9 %).
- En 2017, le taux d'endettement moyen des entreprises laitières québécoises (33,7 %) était plus élevé que celui des entreprises laitières ontariennes (27,3 %) et que la moyenne canadienne (30,6 %).

TABLE DES MATIÈRES

1. La demande et les marchés 1
   1.1. L'évolution de la consommation de produits laitiers 1
   1.2. Le commerce interprovincial du Québec : une balance commerciale positive 3
   1.3. Le commerce international : influencé par les accords de commerce, les surplus structurels et la création de la nouvelle classe de lait 4
2. La transformation du lait 7
   2.1. L'importance du Québec dans la transformation laitière au Canada 7
   2.2. La demande de matière grasse et l'effet sur la production d'ingrédients laitiers : une augmentation de la demande de matière grasse qui fait croître la fabrication d'ingrédients laitiers 9
   2.3. L'évolution des coûts pour les entreprises de transformation : augmentation des coûts d'emballage 10
   2.4. Les retombées économiques de la filière laitière 10
3. La production 11
   3.1. L'évolution des allocations et de la production de lait : une croissance importante soutenue par la demande de matière grasse et de fromage 11
   3.2. Une baisse du nombre d'entreprises, mais une hausse de la taille des troupeaux laitiers 12
   3.3. La répartition régionale de la production : la production de lait est importante pour les régions périphériques 14
   3.4. Le système de vente de quotas : augmentation des transactions 15
   3.5. L'efficacité technique et la gestion de troupeaux 15
   3.6. La situation financière des fermes laitières 17
4. Le développement durable 21
   4.1. Le développement sectoriel et l'appui du secteur 21
   4.2. Les perspectives pour la main-d'œuvre 22
   4.3. Les attentes sociétales 22
   4.4. Le bien-être animal 23
   4.5. La biosécurité, la préparation et la gestion des urgences 23
   4.6. La salubrité et la santé publique 24
   4.7. L'empreinte environnementale et l'agroenvironnement 24
5. La recherche et l'innovation 24
   5.1. Les investissements en recherche dans le secteur laitier 25
   5.2. Les innovations et la recherche au cours des cinq dernières années 25
6. Les enjeux et défis 26

Annexes 27

1. LA DEMANDE ET LES MARCHÉS

1.1. L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS LAITIERS[1]

1.1.1. La consommation mondiale et les perspectives : augmentation de la consommation et demande accrue pour la matière grasse

L'essentiel de la production laitière mondiale est consommé sous forme de produits frais très peu ou non transformés. Toutefois, en raison d'une forte demande portée par la hausse des revenus, de la croissance de la population dans les pays en développement et des changements dans les goûts des consommateurs, la consommation devrait croître pour l'ensemble des produits laitiers dans le monde au cours des dix prochaines années.

D'après les projections de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la consommation mondiale par habitant de produits laitiers frais augmentera de 1 % par année durant les dix prochaines années. La croissance sera donc un peu plus rapide qu'au cours des dix années précédentes.

Depuis l'année 2015, la demande internationale pour la matière grasse du lait augmente plus rapidement que pour ses composants solides, ce qui pourrait constituer une caractéristique structurelle du secteur pour les années à venir. Selon la FAO, puisque cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années, il sera nécessaire de trouver des débouchés pour les autres solides du lait.

En Europe et en Amérique du Nord, la demande globale de produits laitiers frais par habitant recule, mais elle se réoriente depuis quelques années vers la matière grasse du lait comme le beurre et la crème.

Des années 2013 à 2017, les plus fortes croissances de consommation de lait ont été constatées en Lettonie, en Chine, au Chili et en Inde. Dans chacun de ces pays, la consommation annuelle est inférieure à 48 litres par habitant, c'est-à-dire bien en dessous de celle des pays qui sont les plus grands consommateurs mondiaux comme l'Irlande ou la Finlande (plus de 110 litres par habitant). Ainsi, les pays où les revenus moyens par habitant augmentent rapidement représentent des marchés potentiels pour les exportateurs.

Tableau 1. Consommation annuelle moyenne de lait par habitant dans certains pays (en litres)

	2013	2014	2015	2016	2017	Croissance 2017/2013
Chine	17,3	17,8	18,2	19,7	19,7	14 %
Chili	23,3	24,6	27,3	26,7	26,6	14 %
Lettonie	37,7	40,2	37,3	43,1	44,3	18 %
Inde	42,7	44,1	44,3	46,0	47,3	11 %
Finlande	131,7	128,8	121,7	116,5	110,6	-16 %
Irlande	118,6	118,6	118,8	121,4	119,7	1 %

Sources : Statistique Canada et Fédération internationale du lait; données compilées par Agriculture et Agroalimentaire Canada, Division de l'industrie animale, Section d'information sur les marchés.

1.1.2. La consommation au Canada et aux États-Unis : réhabilitation du gras laitier et diminution de la consommation de lait

- Au Canada comme aux États-Unis, la consommation de produits laitiers par personne a progressé de 5 % entre les années 2014 et 2018. Des graphiques montrant l'évolution de la consommation sont présentés à l'annexe 1.
- Les dernières années sont caractérisées par une réhabilitation du gras laitier. Cela se traduit par une augmentation de la popularité du fromage, de la crème et du beurre auprès des consommateurs, alors que la demande de lait de consommation a diminué au Canada et aux États-Unis de 2,2 % et de 2,4 % respectivement.
- La demande de crème glacée diminue au fil des années.

1. En raison des différentes unités de mesure et d'équivalence de poids pour les produits laitiers, il se peut que l'analyse de la consommation soit incomplète ou non comparable d'une région à une autre.

- Les consommateurs canadiens et américains ont des habitudes de consommation similaires. Par ailleurs, le consommateur canadien mange plus de yogourt que l'américain, et ce dernier mange plus de fromage.

Tableau 2. Consommation annuelle moyenne de produits laitiers par personne (équivalent poids de détail) au Canada et aux États-Unis

	Canada				États-Unis			
	2008	2013	2018	TCAM* 2013 -2018	2008	2013	2018	TCAM 2013 -2018
Lait de consommation (l)	82,7	73,9	66,0	**-2,2 %**	81,2	74,8	66,2	**-2,4 %**
Total crème (l)	8,5	9,6	10,1	**0,9 %**	ND	ND	ND	**ND**
Yogourt (l)	7,9	9,9	9,9	**-0,1 %**	5,3	6,8	6,1	**-2,2 %**
Crème glacée (l)	6,9	4,4	4,0	**-1,9 %**	ND	ND	ND	**ND**
Crème glacée (kg)	ND	ND	ND	**ND**	6,5	5,9	5,3	**-2,0 %**
Fromage (kg)	12,4	12,0	14,1	**3,2 %**	14,6	15,2	17,2	**2,5 %**
Beurre (kg)	2,1	2,1	2,6	**4,3 %**	2,3	2,5	2,6	**1,2 %**

Note : la consommation totale de produits laitiers au Canada et aux États-Unis n'est pas calculée en poids de détail. Pour cette raison, les données ne sont pas présentées dans le tableau.

*TCAM : taux de croissance annuel moyen des années 2013 à 2018

Sources : Statistique Canada (32-10-0054-01) et Economic Research Service; compilation du MAPAQ.

Au Canada comme aux États-Unis, ce sont surtout les fromages et le beurre qui stimulent la consommation de produits laitiers. Des années 2013 à 2018, on note une hausse de la consommation pour ces groupes de produits. Ceux-ci représentent en effet près de la moitié de la quantité de produits laitiers consommée.

Sur le plan de la consommation totale au Canada, au cours de la dernière décennie :

- la demande de lait de consommation et de crème a reculé de 7 % à cause d'une baisse de 17 % de la consommation par personne; ce recul a toutefois été freiné par la croissance de la population;
- la consommation de fromage a progressé de 26 % en raison de l'augmentation de la consommation par personne (+13 %) et de la croissance de la population (+11 %);
- la consommation de beurre a progressé de 38 % sous l'effet de l'accroissement de la population et de la hausse de la consommation par personne (+24 %);
- la consommation globale de yogourt et de crème glacée a augmenté de 4 % en raison de la croissance de la population, bien que la consommation par personne ait diminué de 6 %.

1.1.3. La consommation québécoise : demande accrue pour la matière grasse et le fromage

À partir des données disponibles pour le Québec, voici les constats pour la période 2014-2018 :

- Au Québec, comme dans le reste du Canada, la consommation moyenne de produits avec plus de matière grasse, tels que le lait à 3,25 % et la crème, est en croissance.
- La consommation par personne de laits aromatisés régresse au Canada tandis qu'elle stagne au Québec.
- En 2018, les ventes de lait biologique et de lait sans lactose représentaient respectivement 2 % et 5 % des ventes totales.
- Entre les années 2012 et 2018, les yogourts diètes ou allégés ont perdu des parts de vente au profit des yogourts réguliers (annexe 1).
- Durant cette même période, les achats de boissons végétales ont augmenté. En effet, selon Nielsen, les ventes au détail de boissons végétales ont connu une croissance de 198,1 % entre les années 2014 et 2018.
- Les ventes au détail de boissons végétales restent marginales comparativement aux ventes de lait de consommation. En effet, on estime que les ventes de lait de consommation étaient environ 20 fois plus élevées que celles des ventes au détail de boissons végétales.

Tableau 3. Consommation annuelle moyenne de produits laitiers (kilogrammes par personne) au Québec et au Canada

	Québec				Canada			
	Moyenne 2014-2015	Moyenne 2016-2017	2018	Tendance	Moyenne 2014-2015	Moyenne 2016-2017	2018	Tendance
Lait à 3,25 %	12,9	13,3	13,5	↗	9,8	10,1	10,4	↗
Lait à 2 %, 1 % et écrémé	52,5	53,0	53,1	↗	55,1	51,8	49,3	↘
Laits au chocolat et autres laits aromatisés	5,4	5,5	5,4	≈	6,1	5,9	5,5	↘
Crème	6,3	6,8	7,5	↗	10,0	10,4	10,7	↗

Note : les données du tableau 3 sont calculées à partir des ventes annuelles de lait de consommation et de crème divisées par la population du Canada et celle du Québec. Les estimations pour le Québec ne tiennent pas compte des échanges interprovinciaux et des achats hors Canada.

Source : Centre canadien d'information laitière, https://www.dairyinfo.gc.ca/index_f.php?s1=dff-fcil&s2=cons&s3=conscdn; compilation du MAPAQ.

1.1.4. Les prix à la consommation : les produits laitiers, une protéine animale très compétitive

Du côté des prix à la consommation, parmi les principales sources de protéines animales, ce sont les prix des produits laitiers qui ont le moins augmenté au cours de la dernière décennie. En outre, la hausse des prix de 4 % au Québec a été inférieure à celle de 6 % au Canada. Le prix du fromage au Québec a même baissé de 3 %. Notons que les produits laitiers représentent 13 % du coût du panier d'épicerie des ménages québécois[2]. Il s'agit du même pourcentage qu'au Canada.

Graphique 1. Évolution des prix à la consommation des produits laitiers et des principaux substituts au Québec, des années 2008 à 2018

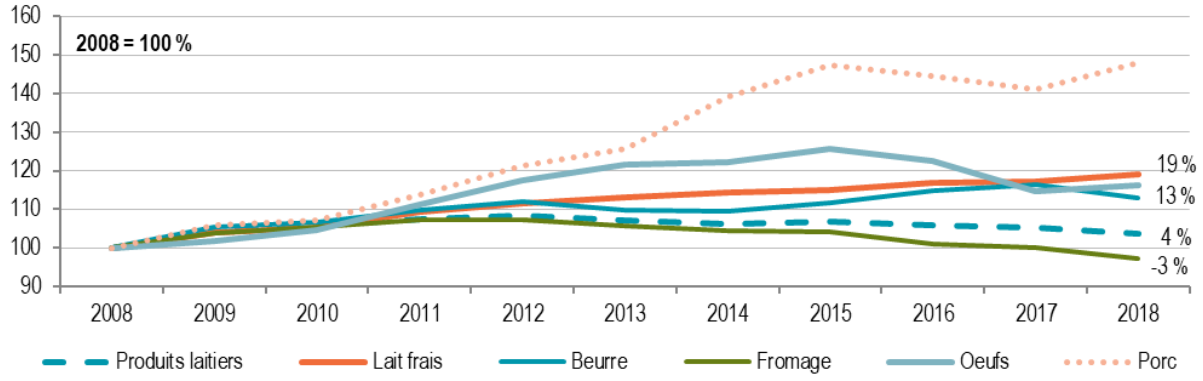

Source : Statistique Canada (18-10-0004-01); compilation du MAPAQ.

1.2. LE COMMERCE INTERPROVINCIAL DU QUÉBEC : UNE BALANCE COMMERCIALE POSITIVE

Les estimations du commerce interprovincial proviennent des données du circuit de commercialisation de l'industrie laitière qui est présenté à l'annexe 2.

Tableau 4. Exportations et importations interprovinciales du Québec, en millions de dollars, en 2018

	Producteurs	Transformateurs	Détaillants et HRI[1]	Total
Exportations interprovinciales	89	2 664	0	2 752
Importations interprovinciales	0	251	1 429	1 680
Balance commerciale	**89**	**2 612**	**-1 429**	**1 072**

1. Hôtels, restaurants et institutions

Sources : Statistique Canada, Global Trade Tracker, Institut de la statistique du Québec et Nielsen; compilation du MAPAQ (octobre 2019).

2. Statistique Canada (11-10-0125-01); compilation du MAPAQ.

Les producteurs laitiers du Québec ont transféré du lait cru d'une valeur de 89 millions de dollars vers l'Ontario en 2018, conformément aux obligations de l'entente P5 en matière de transport du lait entre les provinces. On estime qu'il n'y a eu aucune importation interprovinciale dans le secteur de la production, mais on constate des importations interprovinciales de 251 millions de dollars dans celui de la transformation. Ces importations comprennent du lait cru d'une valeur de 64 millions de dollars en provenance du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui est acheminé aux transformateurs du Québec de même que des importations de produits laitiers d'une valeur de 187 millions de dollars provenant du reste du Canada par le secteur de la transformation. Notons que des importations internationales peuvent être comptabilisées comme des importations interprovinciales si elles transitent par une autre province avant d'arriver au Québec. Du côté des exportations, la valeur des produits laitiers que les transformateurs du Québec ont expédiés vers les autres provinces s'élève à 2 664 millions de dollars.

En ce qui concerne les détaillants alimentaires et l'ensemble des services alimentaires (HRI), ils s'approvisionnaient en produits laitiers sur le marché interprovincial. La valeur de leurs achats se chiffrait à 1 429 millions de dollars. La somme des exportations interprovinciales de la filière laitière s'est établie à 2 752 millions de dollars, alors que les importations s'élevaient à 1 680 millions de dollars. Ainsi, l'excédent commercial avec le reste du Canada se situe à 1 072 millions de dollars.

1.3. LE COMMERCE INTERNATIONAL : INFLUENCÉ PAR LES ACCORDS DE COMMERCE, LES SURPLUS STRUCTURELS ET LA CRÉATION DE LA NOUVELLE CLASSE DE LAIT

Au cours de la période 2014 à 2018, trois principaux éléments ont eu un effet sur l'évolution du commerce international des produits laitiers au Canada. Tout d'abord, pour ce qui est des exportations, l'augmentation de la demande de produits riches en gras comme le beurre et la crème a eu pour effet de faire croître les surplus structurels, dont la poudre de lait écrémé. La création de la nouvelle classe de lait permet au Canada d'exporter des ingrédients laitiers non subventionnés. En ce qui concerne les importations, trois accords commerciaux ont été signés. Pour la période à l'étude, seul l'AECG a eu un effet sur les importations canadiennes, tandis que les autres influeront à partir de l'année 2019. Finalement, les importations de matière protéique du lait ont diminué entre les années 2014 et 2018.

1.3.1. Le commerce international du Canada : amélioration de la balance commerciale, qui demeure tout de même négative

La balance commerciale du Canada pour les produits laitiers est négative pour la période 2014-2018. Entre les années 2016 et 2017, cet écart négatif a diminué d'environ 250 millions de dollars, puis est demeuré stable en 2018 à environ -460 millions de dollars. Jusqu'en 2016, les exportations canadiennes de produits laitiers sont restées assez stables, avant d'augmenter à partir de l'année 2017. Ainsi, pour la période 2014-2018 :

- la valeur des exportations est passée de 250 millions de dollars en 2016 à environ 400 millions en 2017 et 2018;
- la valeur des exportations est relativement stable pour l'ensemble des produits, mis à part la poudre de lait écrémé;
- avant l'année 2017, la valeur des exportations de la poudre de lait écrémé était inférieure à 60 millions de dollars. En 2017 et 2018, la valeur annuelle a dépassé 145 millions, ce qui en fait le produit le plus exporté;
- les autres ingrédients laitiers et le fromage sont deux autres catégories importantes parmi les exportations;
- la valeur des exportations de yogourt a également connu une hausse à partir de l'année 2017.

Tableau 5. Exportations et importations canadiennes de produits laitiers, des années 2014 à 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018
	Exportations (millions de dollars)				
Poudre de lait écrémé	58,0	37,2	55,7	173,1	145,6
Autres ingrédients laitiers	113,1	99,6	79,1	93,6	101,5
Fromage	73,9	68,3	70,3	80,6	67,4
Yogourt	25,7	15,9	18,7	41,5	40,0
Autres exportations	20,2	20,4	26,7	24,1	30,6
Total	**290,9**	**241,5**	**250,4**	**413,0**	**385,0**
	Importations (millions de dollars)				
Fromage	298,7	311,1	320,3	328,6	377,3
Beurre et matière grasse de lait	48,6	73,8	131,6	131,2	148,8
Matière protéique du lait	190,2	184,2	157,4	91,5	66,4
Lactosérum et poudre de lait ou de crème	63,3	45,6	45,6	39,3	37,7
Autres produits laitiers sujets aux CT*	38,3	41,9	55,4	45,8	43,6
Autres produits laitiers non sujets aux CT	260,0	244,1	259,7	236,3	173,2
Total	**899,2**	**900,7**	**970,0**	**872,6**	**847,0**
Balance commerciale	**-608,3**	**-659,2**	**-719,6**	**-459,7**	**-462,0**

*CT : contingents tarifaires

Note 1 : les autres produits laitiers sujets aux contingents tarifaires sont le lait de consommation, la crème, les concentrés de lait ou de crème, le yogourt et le babeurre.

Note 2 : les autres produits laitiers non sujets aux contingents tarifaires sont le concentré de protéines de lactosérum, le lactosérum qui n'est pas sous forme de poudre, le lactose, la caséine et la lactalbumine.

Source : Global Trade Tracker (2019-08-21); compilation du MAPAQ.

Après avoir atteint un sommet en 2016, les importations canadiennes de produits laitiers tendent à diminuer. De plus, pour la période 2014-2018 :

- la valeur des importations de matière protéique du lait est passée de 190,2 millions de dollars en 2014 à 66,4 millions en 2018. Cette baisse est attribuable à la diminution du prix de la matière protéique et à la baisse des quantités importées;
- l'entrée en vigueur de l'AECG a eu un effet notable sur l'importation de fromages à partir de l'année 2018;
- à partir de l'année 2015, la valeur des importations de beurre a fortement augmenté en raison de la hausse de la demande pour ce produit et du temps dont le secteur de la production a eu besoin pour combler cette croissance. L'augmentation de la valeur des importations est aussi attribuable à la hausse du prix du beurre sur les marchés internationaux (annexe 3).

L'annexe 4 présente la quantité d'exportations et d'importations de produits laitiers pour le Canada. L'annexe 5 donne des précisions concernant les matières protéiques du lait.

1.3.2.Le commerce international du Québec : augmentation des exportations de poudre de lait écrémé

Le solde commercial pour les produits laitiers ainsi que les importations et les exportations du Québec suivent une tendance similaire à celle au Canada :

- Le Québec affichait un solde commercial négatif d'à peu près 210 millions de dollars en 2014, et ce solde a diminué à environ 100 millions en 2018.
- En 2017 et 2018, les exportations ont connu une croissance grâce à la poudre de lait écrémé. La valeur des exportations est passée de moins de 30 millions de dollars en 2016 à environ 100 millions pour les années 2017 et 2018.
- Les importations de matière protéique du lait ont également connu une forte diminution. Elles sont passées de 60,0 millions de dollars en 2014 à 15,7 millions en 2018.

Le Québec est la plus grande province productrice de fromage et a développé, au cours des dernières années, une filière de fromages fins très dynamique. Par ailleurs :

- 7 % des exportations canadiennes totales de fromage se font directement à partir du Québec, et une quantité indéterminée transite par les autres provinces;
- en 2018 (la première année complète après l'entrée en vigueur de l'AECG), les importations de fromage représentaient 74,7 % de la valeur des importations totales de produits laitiers au Québec, alors que la moyenne pour 2014-2018 se situait à 57,5 %.

Un tableau à l'annexe 4 présente la quantité des exportations et des importations pour le Québec.

Tableau 6. Exportations et importations québécoises de produits laitiers, des années 2014 à 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018
	Exportations (millions de dollars)				
Poudre de lait écrémé	25,0	25,5	28,5	116,7	93,3
Autres ingrédients laitiers	60,2	38,2	30,8	38,0	34,7
Fromage	15,4	8,6	4,4	6,4	3,6
Babeurre	5,8	6,2	7,2	6,5	7,7
Autres exportations	4,6	3,9	4,0	5,3	2,5
Total	**111,1**	**82,4**	**74,9**	**172,9**	**141,7**
	Importations (millions de dollars)				
Fromage	144,3	153,1	162,0	156,3	189,6
Beurre, tartinade laitière et huile, matières grasses et huiles de lait	11,0	23,3	40,3	25,7	15,7
Matière protéique du lait	60,0	34,2	15,7	18,1	15,7
Autres produits laitiers sujets aux CT*	15,0	14,0	16,2	10,9	7,0
Lactosérum et poudre de lait ou de crème	16,4	15,2	12,1	8,1	8,7
Autres produits laitiers non sujets aux CT	71,4	54,9	38,6	29,4	17,3
Total	**318,2**	**294,7**	**284,9**	**248,4**	**254,0**
Balance commerciale	**-207,1**	**-212,3**	**-210,1**	**-75,5**	**-112,3**

*CT : contingents tarifaires

Note 1 : les autres produits laitiers sujets aux contingents tarifaires sont le lait de consommation, la crème, les concentrés de lait ou de crème, le yogourt et le babeurre.

Note 2 : les autres produits laitiers non sujets aux contingents tarifaires sont le concentré de protéines de lactosérum, le lactosérum qui n'est pas sous forme de poudre, le lactose, la caséine et la lactalbumine.

Note 3 : les données sur les exportations et les importations sont recueillies selon la province de dédouanement. Les valeurs et quantités réelles des exportations et importations des produits fabriqués au Québec peuvent différer.

Source : Global Trade Tracker (2019-08-21); compilation du MAPAQ.

1.3.3.Les accords internationaux (OMC, AECG, PTPGP et ACEUM) : des accès importants au marché canadien

Depuis l'année 1995, le Canada, à la suite de la signature de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, a remplacé les limitations quantitatives à l'importation pour les produits laitiers par l'implantation d'un système de contingents tarifaires. Ainsi, des contingents ont été établis pour l'ensemble des produits laitiers, pour une partie des ingrédients laitiers et pour les préparations alimentaires contenant des produits laitiers. De faibles droits de douane sont appliqués pour les volumes importés à l'intérieur de ces contingents. Il est possible d'importer des volumes excédentaires, mais ils sont alors soumis à des tarifs beaucoup plus élevés allant jusqu'à 300 %. Cependant, à partir de l'année 2016, le Canada a signé trois accords de libre-échange, soit l'AECG, le PTPGP et l'ACEUM. Dans le cadre de ces trois accords, le Canada a consenti des accès à son marché intérieur à ses partenaires commerciaux (les quantités concédées sont publiées à l'annexe 6). Ces accès au marché entraîneront une hausse des importations de produits laitiers et des pertes potentielles pour la production de lait et la transformation de produits laitiers pour les entreprises québécoises et canadiennes. Afin de pallier ces pertes à venir, le gouvernement fédéral s'est engagé à compenser les producteurs et les transformateurs.

L'AECG est entré en vigueur le 21 septembre 2017. Dès l'année 2018, il y avait 99,2 % des contingents pour les fromages fins et 71,1 % des contingents de fromage pour utilisation industrielle qui étaient utilisés. Le gouvernement du Canada a mis sur pied des programmes de compensation totalisant 350 millions de dollars en 2017. Le Programme d'investissement pour les fermes laitières est réservé aux producteurs laitiers canadiens (250 millions de dollars sur 5 ans) afin de soutenir les projets d'amélioration de la productivité des entreprises laitières. Le Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers (100 millions de dollars sur 4 ans) vise les transformateurs de produits laitiers canadiens, afin de les aider à moderniser leurs opérations pour accroître leur productivité et leur efficience ainsi qu'à diversifier leurs gammes de produits pour profiter de nouveaux débouchés commerciaux.

Le PTPGP est entré en vigueur le 30 décembre 2018. Le 16 août 2019, le gouvernement du Canada a annoncé une compensation de 1,75 milliard de dollars qui sera versée sur 8 ans aux producteurs laitiers du Canada pour faire face aux conséquences de l'AECG et du PTPGP. Le gouvernement canadien n'a encore rien annoncé concernant les pertes engendrées pour les transformateurs dans le cadre du PTPGP et les pertes à venir pour la filière laitière dans le cadre de l'ACEUM. L'ACEUM a été ratifié le 13 mars 2020.

2. LA TRANSFORMATION DU LAIT

En 2018, au Québec, 201 entreprises possédaient des permis d'usine laitière[3] (lait de vache, de chèvre ou de brebis), dont 92 avec un agrément fédéral et 109 avec un permis provincial. Le Québec compte 38 % de toutes les usines du Canada[3]. Le secteur de la transformation laitière y est composé de trois grandes entreprises ainsi que de moyennes[4] et de petites[5] entreprises. Celles-ci sont réparties dans toutes les régions du Québec, à l'exception de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Les trois plus importants transformateurs laitiers sont Agropur, Lactalis et Saputo, qui possèdent 20 usines au Québec. Ils transforment plus de 80 % de tout le lait produit au Québec. Les grandes et moyennes entreprises sont davantage concentrées près des grands centres urbains, alors que celles qui transforment moins d'un million de litres sont réparties plus uniformément sur le territoire.

Selon les données des PLQ, on dénombre au total 110 entreprises de transformation, dont 37 moyennes entreprises qui transformaient 18,12 % du volume de lait au Québec en 2018. Il existe aussi 53 petites entreprises qui transformaient 0,46 % du volume total transformé en 2018. Les règles des conventions de mise en marché du lait prévoient des mécanismes pour assurer la croissance des nouvelles entreprises, dont la garantie d'accès à un volume défini durant la période de démarrage pouvant durer jusqu'à deux ans. Ces règles favorisent le développement des petites entreprises.

2.1. L'IMPORTANCE DU QUÉBEC DANS LA TRANSFORMATION LAITIÈRE AU CANADA

2.1.1. Les livraisons manufacturières au Québec et au Canada : l'Ontario devant le Québec depuis l'année 2017

Le Québec est un important joueur dans la transformation laitière au Canada. Entre les années 2009 et 2018, les livraisons dans le secteur de la transformation laitière au Québec ont augmenté de 1,2 % chaque année pour se chiffrer à 5,2 milliards de dollars en 2018. En Ontario, elles ont connu une hausse annuelle de 3,6 % pour atteindre 6,0 milliards de dollars en 2018. La part du Québec dans les livraisons de produits laitiers au Canada est passée de 36 % en 2009 à 37 % en 2018. L'Ontario, avec une part de 38 % en 2018, dépasse le Québec avec un gain de 4 points de pourcentage. Dans le reste du Canada, malgré une hausse des livraisons monétaires, la part des livraisons est passée de 30 % en 2009 à 25 % en 2018.

Graphique 2. Évolution des livraisons manufacturières annuelles de l'industrie laitière, des années 2009 à 2018

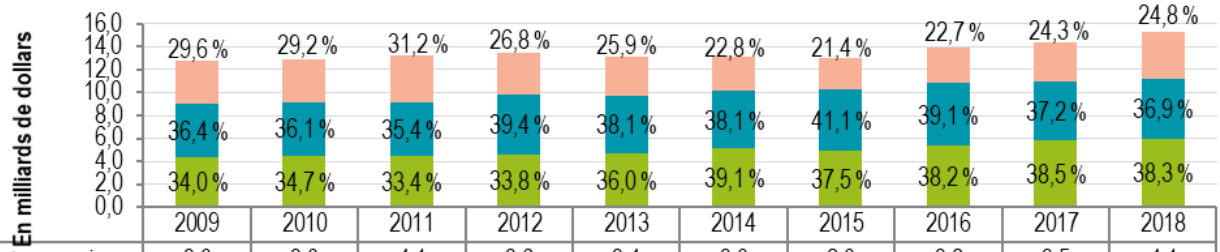

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Autres provinces	3,8	3,8	4,1	3,6	3,4	3,0	2,8	3,2	3,5	4,1
Québec	4,6	4,7	4,7	5,3	5,0	5,0	5,4	5,5	5,1	5,2
Ontario	4,3	4,5	4,4	4,6	4,7	5,1	4,9	5,3	5,8	6,0
Canada	12,8	13,0	13,2	13,5	13,1	13,1	13,0	14,0	14,4	15,3

Source : Statistique Canada (enquête annuelle sur les industries manufacturières et les industries de l'exploitation forestière); compilation du MAPAQ.

2.1.2. La fabrication de fromage : un marché en croissance qui fait cependant face à d'importants défis, dont une forte concurrence

L'importance de l'industrie fromagère québécoise au Canada

3. Ces entreprises transforment du lait (lait de consommation, beurre, crème glacée, fromage, yogourt, etc.), procèdent à la découpe et à l'emballage de fromage ou possèdent une chambre d'affinage.
4. Les moyennes entreprises achètent plus de 1 000 000 de litres de lait par année.
5. Les petites entreprises transforment moins d'un million de litres de lait de vache annuellement.

Globalement, entre les années 2009 et 2018, le volume de production de fromage au Canada s'est accru de 2,8 % par année. Il est passé de 378 049 tonnes à 486 722 tonnes[6]. La production québécoise a augmenté de 1,8 % par année en moyenne (de 208 753 tonnes à 245 895 tonnes). Le Québec demeure ainsi le principal producteur de fromage au Canada, mais ses parts de marché, qui se situaient à 55,2 % en 2009, ont diminué pour atteindre 50,5 % en 2018, surtout au profit de l'Ontario. En effet, ce dernier a augmenté ses parts de marché de 3 %, lesquelles atteignaient 32,5 % en 2018. Sa production est passée de 110 093 tonnes en 2009 à 158 173 tonnes en 2018, un accroissement annuel de 4,1 %.

Tableau 7. Évolution de la fabrication de fromage (sauf le fromage cottage), des années 2009 à 2018

Année	Ontario		Québec		Autres provinces		Canada
	Milliers de tonnes	Part de marché	Milliers de tonnes	Part de marché	Milliers de tonnes	Part de marché	Milliers de tonnes
2009	110,1	29,1 %	208,8	55,2 %	59,2	15,7 %	378,0
2012	115,2	29,0 %	218,1	54,8 %	64,4	16,2 %	397,8
2015	122,3	28,8 %	228,2	53,7 %	74,4	17,5 %	424,9
2018	158,2	32,5 %	245,9	50,5 %	82,7	17,0 %	486,7
TCAM* 2009-2013	**0,4 %**		**1,3 %**		**2,1 %**		**1,2 %**
TCAM 2014-2018	**10,2 %**		**1,0 %**		**5,9 %**		**4,4 %**

*TCAM : taux de croissance annuel moyen

Sources : Centre canadien d'information laitière et Statistique Canada (32-10-0112-01); compilation du MAPAQ.

Le portrait et les défis du secteur des fromageries

En 2018, le Québec comptait 87 fromageries utilisant du lait de vache, dont 19 producteurs-transformateurs qui produisaient leur lait de vache, puis le transformaient. Agropur et Saputo ont continué à développer une gamme de fromages de spécialité. Elles ont acquis de petites et moyennes fromageries ainsi que des entreprises étrangères afin d'élargir leurs marchés. Certaines moyennes entreprises ont réalisé des fusions ou des acquisitions d'entreprises pour diversifier leur offre de produits ou étendre leur réseau de distribution. L'ouverture de plusieurs petites fromageries a élargi de manière notable la gamme des fromages fins québécois.

Cependant, le secteur fromager fait face à plusieurs défis amplifiés par la mise en œuvre de l'ACEUM :

- Une forte concurrence :
  - Les grandes entreprises fabriquant des fromages à grands volumes se situent principalement au Québec et en Ontario;
  - Chaque année, deux ou trois petites fromageries voient le jour, et le même nombre cessent leurs activités;
  - Les fromages étrangers entrent en concurrence avec les fromages de spécialité du Québec.
- Une concentration des grands distributeurs et une difficulté d'accès aux tablettes;
- Le recrutement difficile de main-d'œuvre spécialisée.

2.1.3. La vente de lait de consommation : une évolution différente au Québec comparativement au reste du Canada[7]

Globalement, la consommation de lait au Canada diminue depuis plusieurs années. Par contre, entre les années 2009 et 2013, alors que les ventes de lait ont baissé dans l'ensemble du Canada (-1,3 % annuellement), elles sont restées relativement stables au Québec (-0,1 % annuellement). L'écart s'est accru durant la période 2014-2018. En effet, les ventes enregistrent une augmentation annuelle de 1,5 % au Québec, tandis que la baisse se poursuit ailleurs au Canada.

6. Ce chiffre est le total de la production canadienne sans le fromage cottage, étant donné que les données provinciales le concernant ne sont pas disponibles. La production totale canadienne de fromage, y compris le fromage cottage, est de 510 250 tonnes.

7. Les données présentées sont la somme des ventes de lait de consommation écrémé, de lait 1 % de matière grasse, de lait 2 % de matière grasse, de lait 3,25 % de matière grasse et de lait aromatisé.

Tableau 8. Évolution des ventes de lait de consommation au Canada, en millions de litres, des années 2009 à 2018

Année	2009	2013	TCAM* 2009-2013	2014	2018	TCAM 2014-2018	Part de marché (2009-2018)
Ontario	1 097,4	989,4	-2,6 %	1 002,1	904,6	-2,5 %	38,5 %
Québec	622,0	618,3	-0,1 %	568,4	603,7	1,5 %	23,6 %
Autres provinces	1 009,2	979,2	-0,8 %	962,2	908,1	-1,4 %	37,9 %
Canada	**2 728,6**	**2 586,9**	**-1,3 %**	**2 532,7**	**2 416,5**	**-1,2 %**	**100,0 %**

*TCAM : taux de croissance annuel moyen

Source : Statistique Canada (32-10-0114-01); compilation du MAPAQ.

2.1.4. La fabrication de yogourt : le Québec, toujours le leader canadien

Entre les années 2014 et 2018, la fabrication de yogourt au Québec s'est accrue de 0,8 % annuellement. Elle est passée de 289 265 tonnes à 298 924 tonnes. Le Québec reste toujours le principal producteur de yogourt avec 78,8 % du total de la fabrication canadienne. Cependant, l'Ontario prend plus d'importance dans cette industrie, alors que sa production est passée de 57 026 tonnes à 70 385 tonnes. Il s'agit d'une augmentation de 5,4 % annuellement.

Tableau 9. Évolution de la fabrication de yogourt au Canada, en tonnes, des années 2014 à 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Part de marché (2014-2018)	TCAM* 2014-2018
Ontario	57 026	66 667	66 023	67 469	70 385	16,7 %	5,4 %
Québec	289 265	327 784	327 058	298 914	298 924	78,8 %	0,8 %
Autres provinces	18 959	14 725	14 768	21 081	18 401	4,5 %	-0,7 %
Canada	**365 250**	**409 176**	**407 849**	**387 464**	**387 710**	**100,0 %**	**1,5 %**

*TCAM : taux de croissance annuel moyen

Source : Statistique Canada (32-10-0112-01); compilation du MAPAQ.

La fabrication de yogourt au Canada est dominée par quatre grandes entreprises : Agropur (Aliments Ultima et Iögo), Danone (Activia et Oikos), General Mills Canada Ltd (Yoplait, Source et Liberté) et Lactalis (Astro). Ce segment de marché a connu une croissance importante, notamment avec le développement de produits distinctifs ou haut de gamme par des entreprises comme la Laiterie Chalifoux, Cult Yogourt, Bouchard Artisan Bio, Ferme Vallée verte 1912, Laiterie Chagnon, etc.

2.2. LA DEMANDE DE MATIÈRE GRASSE ET L'EFFET SUR LA PRODUCTION D'INGRÉDIENTS LAITIERS : UNE AUGMENTATION DE LA DEMANDE DE MATIÈRE GRASSE QUI FAIT CROÎTRE LA FABRICATION D'INGRÉDIENTS LAITIERS

La vente de crème et la fabrication de beurre au Canada ont connu une bonne croissance entre les années 2014 et 2018. De plus, la fabrication de crème glacée a augmenté au Québec, mais est restée stable au Canada.

Tableau 10. Évolution des ventes de crème et de la fabrication de beurre et de crème glacée au Canada, des années 2014 à 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2014-2018
Ventes de crème (milliers de litres)						
Ontario	153 300	154 350	157 602	170 749	160 929	5,0 %
Québec	45 010	47 359	49 118	49 540	55 853	24,1 %
Canada	**307 534**	**314 460**	**320 693**	**335 411**	**343 479**	**11,7 %**
Fabrication de beurre (tonnes)						
Ontario	23 157	23 096	28 962	30 313E	34 304E	48,1 %
Québec	31 494	34 826	34 554	42 735	41 710	32,4 %
Canada	**83 129**	**85 591**	**93 420**	**108 774**	**116 144**	**39,7 %**
Fabrication de crème glacée (milliers de litres)[1]						
Ontario	173 097	161 279	171 527	168 632	164 888	-4,7 %
Québec	28 426	29 854	27 723	26 175	34 667	22,0 %
Canada	**232 646**	**218 779**	**225 759**	**229 289**	**235 002**	**1,0 %**

E : estimation

1. Ces données comprennent la crème glacée dure et les préparations de crème glacée.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada (32-10-0111-01, 32-10-0112-01 et 32-10-0114-01); compilation du MAPAQ.

La hausse de la demande pour des produits laitiers à taux élevé de matière grasse a eu pour effet d'augmenter les surplus structurels (protéines et autres solides non gras du lait). Cela a donné lieu à une croissance de la fabrication d'ingrédients laitiers à partir des surplus structurels de composants laitiers (protéines et autres solides non gras), dont la poudre de lait écrémé et la poudre de lactosérum.

Tableau 11. Évolution de la fabrication d'ingrédients laitiers au Canada, en tonnes, des années 2014 à 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018	% 2014-2018
Poudre de lait écrémé	82 061	103 506	102 953	109 367	108 215	31,9 %
Poudre de lactosérum	28 978	36 970	34 304	37 640	37 834	30,6 %

Source : Statistique Canada (32-10-0247-01); compilation du MAPAQ.

2.3. L'ÉVOLUTION DES COÛTS POUR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION : AUGMENTATION DES COÛTS D'EMBALLAGE

Certains des principaux indices de prix ont augmenté au cours de la période 2014-2018. C'est le cas des emballages tels que les bouteilles en plastique (hausse de 5,1 %), les emballages en plastique pour les aliments (6,9 %) et les contenants en carton (22,7 %). Le coût des intrants « énergie » a fortement diminué pour ensuite connaître une croissance de 18,9 % entre les années 2015 et 2018. Pour la machinerie, les prix sont restés relativement stables. Finalement, du côté du principal intrant, le lait cru, comme il sera mentionné à la section 3.6.1, le prix a diminué de 7,9 % entre les années 2014 et 2018.

Tableau 12. Indice des prix des produits industriels pour certains produits au Canada, des années 2014 à 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2014-2018
Énergie	135,8	105,6	95,9	108,7	125,6	-7,5 %
Machinerie pour la fabrication de produits alimentaires	101,1	101,7	102,4	101,2	101,7	0,5 %
Bouteilles en plastique	110,2	110,5	105,5	108,1	115,8	5,1 %
Emballages en plastique pour les aliments	113,0	109,7	112,6	114,5	120,7	6,9 %
Contenants en carton	110,8	115,7	124,1	130,1	136,0	22,7 %

Source : Statistique Canada (18-10-0030-01); compilation du MAPAQ.

Du côté des coûts de la main-d'œuvre, ils ont également augmenté entre les années 2014 et 2018. En ce qui concerne les salariés payés à l'heure[8], qui représentent 80 % des salariés dans le secteur de la transformation bioalimentaire[9], leur taux horaire moyen a augmenté de 10,6 %. Cette hausse a principalement eu lieu entre les années 2017 et 2018. Pour les salariés à rémunération fixe, la croissance a été de 3,7 %.

Tableau 13. Taux horaire moyen (incluant les heures supplémentaires) dans le secteur de la transformation bioalimentaire au Québec, des années 2014 à 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2014-2018
Salariés rémunérés à l'heure	20,18	21,03	20,54	20,59	22,32	10,6 %
Salariés à rémunération fixe	33,02	33,18	31,26	30,49	34,23	3,7 %

Source : Statistique Canada (14-10-0206-01 et 14-10-0210-01); compilation du MAPAQ.

2.4. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA FILIÈRE LAITIÈRE

La filière laitière a engendré des retombées économiques au Québec sous la forme de valeur ajoutée[10] et d'emplois[11]. Selon le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les ventes de la filière soutenaient de façon directe 23 000 emplois, soit 14 500 emplois dans le secteur de la production de lait et 8 500 emplois dans celui de la transformation laitière en 2018. En matière de valeur ajoutée, la contribution

8. Les salariés payés à l'heure comprennent les employés payés sur la base d'un taux horaire, et les salariés à rémunération fixe comprennent les employés payés selon une somme fixe versée pour au moins une semaine.
9. *Bioclips*, vol. 26, numéro 19, 29 mai 2018.
10. La valeur ajoutée comprend les salaires et les traitements, les revenus des propriétaires d'entreprises et des sociétés, l'amortissement et les intérêts.
11. Selon l'équivalent temps plein. Par exemple, deux emplois saisonniers de six mois correspondent, en année-personne, à un seul emploi.

directe des deux secteurs de la filière s'élevait à 2 350 millions de dollars, dont 895 millions en salaires et en traitements ainsi qu'en revenus pour les propriétaires d'entreprises non constituées en société.

Les fournisseurs des entreprises de la filière génèrent aussi des retombées économiques. C'est ce qu'on entend par effets indirects. Ainsi, ils fournissent environ 12 000 emplois qui sont tributaires des ventes de la filière, pour une valeur ajoutée de 1 100 millions de dollars. Ces emplois se trouvent notamment dans les secteurs des cultures agricoles, du commerce de gros, du commerce de détail, du transport par camion et des services vétérinaires.

Finalement, la somme des valeurs ajoutées et des emplois directs et indirects reflète les retombées économiques globales. À ce chapitre, la filière procure 35 000 emplois et injecte environ 3 500 millions de dollars dans l'économie du Québec. Pour chaque tranche de ventes de 10 millions de dollars, la filière engendre des retombées d'environ 7 millions de dollars et procure 67 emplois, par rapport à 6 millions de dollars et à 61 emplois pour des ventes équivalentes de la filière de l'agriculture et de la transformation alimentaire du Québec.

Tableau 14. Retombées économiques liées à la filière laitière au Québec, en millions de dollars, en 2018

	Effets directs		Effets indirects	Effets totaux	Ratio
	Production	Transformation			
Main-d'œuvre[1]	14 502	8 511	11 757	34 770	s. o.
Valeur ajoutée	1 149	1 205	1 116	3 470	66,0 %
Taxes indirectes	–	–	39	39	
Subventions	-55	-30	-23	-108	
Variation de stock	0	0	19	19	34,0 %
Importations	0	0	1 759	1 759	

1. Années-personnes de 2018

Source : modèle intersectoriel du Québec de l'Institut de la statistique du Québec; compilation du MAPAQ.

Par ailleurs, on estime que 66 % de la valeur des ventes de la filière laitière correspond à du contenu québécois. En effet, il est possible de caractériser le contenu en distinguant ce qui est importé de ce qui est de fabrication québécoise. Ainsi, pour chaque dollar de vente de la filière, 66 cents ont servi à rémunérer des travailleurs et à rétribuer des entreprises québécoises. Les 34 cents restants ont permis de payer les importations d'intrants agricoles et non agricoles utilisés pour approvisionner les entreprises de la filière. À titre comparatif, les proportions correspondantes dans la filière de l'agriculture et de la transformation alimentaire du Québec sont de 62 cents et de 38 cents.

3. LA PRODUCTION

3.1. L'ÉVOLUTION DES ALLOCATIONS ET DE LA PRODUCTION DE LAIT : UNE CROISSANCE IMPORTANTE SOUTENUE PAR LA DEMANDE DE MATIÈRE GRASSE ET DE FROMAGE

Dans le cadre du système canadien de gestion de l'offre du lait, la production de lait doit être adaptée à l'évolution de la demande pour les produits laitiers canadiens. Cet équilibre est assuré par des allocations pour les marchés du lait de consommation (lait et crème) et de la transformation (fromage, beurre, poudre de lait, etc.). Au cours de la période 2009-2018, la croissance des allocations s'est principalement faite entre les années 2014 et 2018. Pour le Québec et l'ensemble du Canada, elle est attribuable à la hausse de la consommation de fromage et à l'augmentation des besoins en matière grasse pour les produits laitiers autres que le lait de consommation et la crème. Alors que les allocations pour le lait de consommation sont restées assez stables au Québec, elles ont diminué dans l'ensemble du Canada. En fin de compte, entre les années 2014 et 2018, la croissance des allocations totales (lait de consommation et lait de transformation) au Québec a été de 13,3 % contre 16,4 % au Canada. Cette différence s'explique par le fait que la part des allocations pour le lait de transformation qui est allouée aux provinces de l'ouest est passée de 19,5 % à 22,3 % durant la même période.

Tableau 15. Évolution des allocations pour le lait de consommation et le lait de transformation au Québec et au Canada, des années 2009 à 2018

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TCAM*
Québec (millions de kg de matière grasse)											
Lait de consommation	33,87	32,42	33,49	34,80	34,98	36,13	35,87	32,78	34,15	35,93	0,7 %
Lait de transformation	81,25	81,58	83,40	83,62	83,63	83,63	87,17	92,85	97,70	99,79	2,3 %
Total	115,12	114,00	116,89	118,43	118,60	119,75	123,04	125,63	131,85	135,72	1,8 %
Canada (millions de kg de matière grasse)											
Lait de consommation	122,87	119,15	117,92	122,25	121,78	126,65	120,89	109,86	108,57	114,75	-0,8 %
Lait de transformation	179,42	180,08	189,61	189,47	189,90	189,90	205,68	226,71	246,99	253,84	3,9 %
Total	302,29	299,23	307,53	311,73	311,68	316,55	326,57	336,57	355,56	368,59	2,2 %

*TCAM : taux de croissance annuel moyen

Sources : Commission canadienne du lait, Groupe AGÉCO et les PLQ; compilation du MAPAQ.

À l'échelle canadienne, entre les années 2014 et 2018, la production a augmenté de 17,9 %, ce qui représente une hausse de 14,0 millions d'hectolitres. L'année 2017 a été la plus grosse année de croissance. La demande en matière grasse a été plus forte durant cette période, notamment pour répondre à la demande de crème et de beurre.

La croissance des allocations s'est traduite par une augmentation de la production de lait à partir de l'année 2014 (graphique 3). Entre les années 2014 et 2018, la production laitière au Québec a connu une croissance de 15,8 %, une hausse annuelle de 4,6 millions d'hectolitres. Cependant, l'augmentation en Ontario a été plus forte (18,1 %). Durant cette période de croissance soutenue, les producteurs ontariens se sont adaptés plus rapidement à la hausse des allocations, ce qui a occasionné une augmentation plus rapide de la production dans cette province.

Le Québec demeure toujours la province la plus importante en ce qui a trait à la production laitière. Cependant, sa part diminue avec le temps au profit de l'Ouest canadien.

Graphique 3. Évolution de la production laitière au Canada, entre les années 2009 et 2018

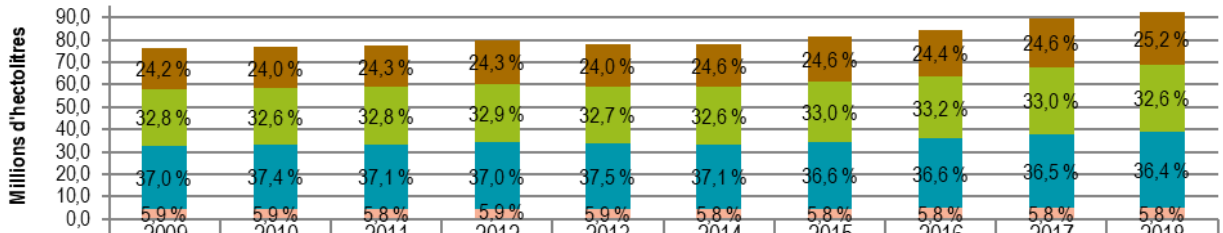

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prov. de l'Ouest	18,5	18,4	18,9	19,3	18,7	19,2	20,1	20,6	22,1	23,2
Ontario	25,1	25,0	25,5	26,2	25,5	25,5	26,9	28,0	29,6	30,1
Québec	28,3	28,7	28,8	29,5	29,3	29,0	29,9	30,9	32,8	33,5
Prov. de l'Atl.	4,6	4,6	4,5	4,7	4,6	4,5	4,7	4,9	5,2	5,3
Canada	76,5	76,7	77,6	79,6	78,1	78,1	81,6	84,4	89,7	92,2

Source : Statistique Canada (32-10-0113-01); compilation du MAPAQ.

3.2. UNE BAISSE DU NOMBRE D'ENTREPRISES, MAIS UNE HAUSSE DE LA TAILLE DES TROUPEAUX LAITIERS

Pour la période 2009-2018, le Québec demeure la province comptant le plus grand nombre d'entreprises laitières au Canada. En 2018, un peu moins de la moitié (48,3 %) des entreprises laitières canadiennes se trouvaient au Québec, comparativement à 33,4 % en Ontario.

Tableau 16. Évolution du nombre d'entreprises laitières au Canada, des années 2009 à 2018

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2009-2018
Prov. de l'Ouest	1 747	1 679	1 646	1 608	1 566	1 540	1 500	1 465	1 449	1 433	-18,0 %
Ontario	4 243	4 191	4 137	4 083	3 997	3 926	3 834	3 731	3 613	3 534	-16,7 %
Québec	6 492	6 375	6 281	6 189	6 038	5 894	5 766	5 546	5 368	5 120	-21,1 %
Prov. de l'Atlantique	732	726	698	677	666	647	637	620	605	592	-19,1 %
Canada	**13 214**	**12 971**	**12 762**	**12 557**	**12 267**	**12 007**	**11 737**	**11 362**	**11 035**	**10 679**	**-19,2 %**

Note : il s'agit du nombre d'entreprises au 1er août de chaque année.

Source : Centre canadien d'information laitière; compilation du MAPAQ.

Partout au Canada, le nombre d'entreprises laitières a diminué durant la période 2009-2018. Cependant, cette tendance n'est pas unique au Canada; elle est également perceptible dans d'autres régions où la production laitière est importante (graphique 4). La diminution du nombre d'entreprises est aussi plus marquée en Allemagne, qui est le principal pays européen producteur de lait, dans certains États américains et en Australie.

Graphique 4. Comparaison du nombre d'entreprises québécoises avec d'autres provinces, États, régions ou pays, des années 2009 à 2018

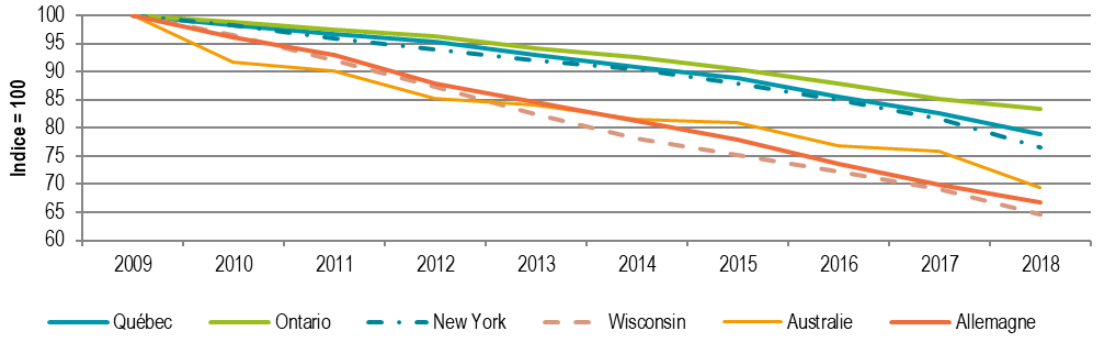

Note : pour l'Australie, la comparaison a été réalisée sur les années laitières de juillet 2009/juin 2010 à juillet 2018/juin 2019.

Sources : Centre canadien d'information laitière, National Agricultural Statistics Service, Dairy Australia et International Dairy Federation; compilation du MAPAQ.

Cette diminution du nombre d'entreprises, dans un contexte de croissance de la demande, provoque une augmentation de leur taille. En effet, la taille moyenne des entreprises au Québec s'est accrue de 25,2 % entre les années 2009 et 2018. Elle est en effet passée de 56 vaches à 70 vaches. Les entreprises ontariennes ont également connu une augmentation similaire à celle du Québec (de 75 à 90 vaches). À titre comparatif, au Canada en 2018, la taille moyenne était de 91 vaches. Ces augmentations sont principalement survenues à partir de l'année 2014, durant laquelle la production de lait a fortement augmenté au Canada.

Graphique 5. Évolution de la taille des entreprises laitières au Québec, en Ontario et dans certains États américains, des années 2009 à 2018

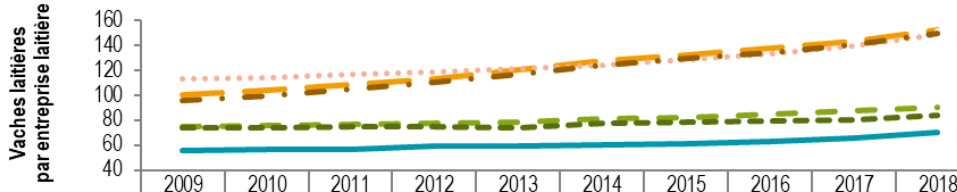

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TCAM*
Ontario	75	76	77	77	78	81	82	84	88	90	2,1 %
Québec	56	57	57	59	59	60	61	63	65	70	2,5 %
Minnesota	100	104	108	113	120	128	133	138	143	152	4,8 %
New York	113	114	116	118	121	124	128	133	140	149	3,1 %
Pennsylvanie	74	74	75	75	74	78	78	80	80	84	1,4 %
Wisconcin	95	99	105	111	117	124	129	134	141	150	5,1 %

*TCAM : taux de croissance annuel moyen

Sources : Centre canadien d'information laitière et National Agricultural Statistics Service; compilation du MAPAQ.

Du côté des États-Unis, la taille des troupeaux des entreprises laitières du Wisconsin, de New York, de la Pennsylvanie et du Minnesota a aussi augmenté. Les plus importantes croissances se sont produites au Wisconsin et au Minnesota, où la taille des entreprises a augmenté de plus de 50 % en dix ans. Cette situation s'explique en partie par une hausse de la production de lait[12], mais aussi par la volonté de certains producteurs d'être en mesure de faire face à des périodes de fluctuation de prix.

3.3. LA RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION : LA PRODUCTION DE LAIT EST IMPORTANTE POUR LES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES

Au Québec, la production laitière est concentrée dans cinq régions administratives, autant en ce qui concerne le nombre d'entreprises laitières (77,0 %) que la production (79,7 %). Ces régions sont la Chaudière-Appalaches, la Montérégie, le Centre-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent et l'Estrie. Chacune de ces cinq régions compte plus de 500 entreprises et produit plus de 3 millions d'hectolitres.

Graphique 6. Répartition régionale de la production laitière au Québec en 2018

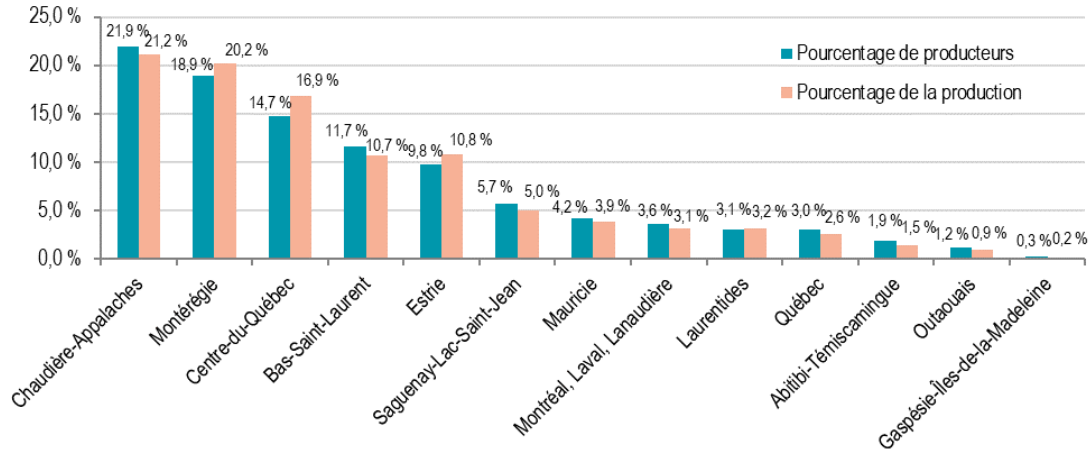

Source : Groupe AGÉCO; compilation du MAPAQ.

La production laitière représente une part importante des recettes monétaires dans des régions périphériques telles que le Bas-Saint-Laurent (51,8 % des recettes monétaires agricoles), le Saguenay–Lac-Saint-Jean (45,5 %), l'Abitibi-Témiscamingue (33,8 %) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (23,5 %). Elle représente également une part considérable des recettes totales dans des régions importantes pour ce qui est des recettes agricoles telles que la Montérégie, la Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec.

Graphique 7. Répartition régionale des recettes agricoles au Québec en 2018

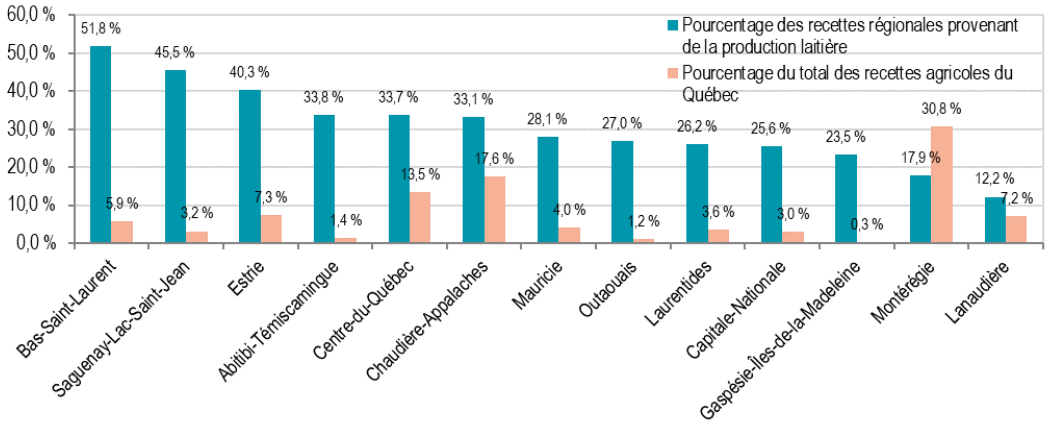

12. Selon le National Agricultural Statistic Service, entre les années 2009 et 2018, la production de lait vendue aux États-Unis est passée de 828,8 à 953,7 millions d'hectolitres. Il s'agit d'une augmentation de 15,1 % en 10 ans.

Source : MAPAQ, *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*; compilation du MAPAQ.

3.4. LE SYSTÈME DE VENTE DE QUOTAS : AUGMENTATION DES TRANSACTIONS

Les PLQ ont instauré un prix plafond pour les transactions de quotas, lequel est passé de 25 000 dollars le kilogramme de matière grasse par jour en 2010 à 24 000 dollars en 2016. Ce prix plafond est appliqué en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard (provinces signataires de l'Entente de mise en commun du lait P5).

En 2015, les provinces du P5 ont modifié leur politique harmonisée sur le quota. Ainsi, au Québec, le quota non négociable qui était établi alors à 15 % a été converti graduellement en quota négociable. Le quota non négociable est exprimé en pourcentage du quota négociable, et ce dernier est exprimé en kilogrammes de matière grasse par jour. Seul le quota négociable peut être vendu par le producteur. Avant l'élimination du quota non négociable, la somme des quotas négociables et non négociables définissait le droit de produire.

Graphique 8. Évolution des transactions de quotas dans le système centralisé de vente de quotas, des années 2009 à 2018

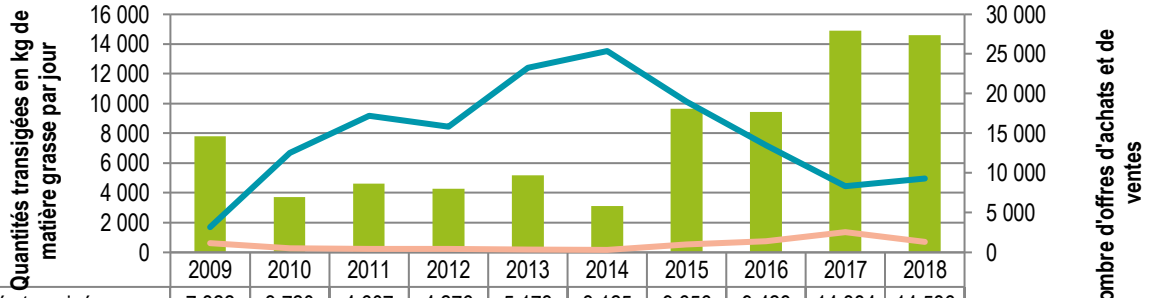

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Quantités transigées	7 822	3 720	4 607	4 276	5 173	3 125	9 656	9 428	14 884	14 586
Nombre d'offres de ventes	1 170	488	454	460	388	311	961	1 436	2 549	1 302
Nombre d'offres d'achats	3 179	12 541	17 252	15 829	23 252	25 376	19 024	13 541	8 339	9 303

Source : Les PLQ; compilation du MAPAQ.

À partir de l'année 2015, différents facteurs ont favorisé l'augmentation des transactions de quotas dans le système centralisé de vente de quotas (SCVQ) à des niveaux supérieurs à ceux qui avaient fait l'objet de transactions avant l'année 2009. La politique de conversion de quotas non négociables en quotas négociables, combinée à l'augmentation constante de l'émission de droits de produire, particulièrement à partir de l'année 2017, a favorisé l'augmentation des transactions de quotas dans le SCVQ à des niveaux supérieurs à ceux qui avaient fait l'objet de transactions avant l'année 2009. Par exemple, certains producteurs n'ayant pas les installations nécessaires pour augmenter leur production et ne désirant pas prendre de l'expansion ont pu offrir leurs unités de quota supplémentaires au moyen du système de vente de quotas. Finalement, les incertitudes occasionnées par les négociations des accords commerciaux ainsi que la baisse de prix du lait ont fait en sorte que certains producteurs ont décidé de vendre leurs fermes et d'offrir leur quota dans le SCVQ.

3.5. L'EFFICACITÉ TECHNIQUE ET LA GESTION DE TROUPEAUX

3.5.1. La production par vache : une amélioration au cours des dix dernières années

Entre les années 2009 et 2018, la productivité des vaches s'est grandement améliorée. Cette amélioration a atteint 13,5 % au Québec comparativement à 14,4 % pour l'ensemble du Canada. Un nombre moins élevé de vaches est donc nécessaire pour produire le lait, ce qui peut contribuer à améliorer la rentabilité des entreprises et à diminuer l'empreinte environnementale du secteur. À l'exception de l'année 2016, les rendements au Québec sont similaires ou inférieurs à la moyenne canadienne.

Tableau 17. Évolution de la production moyenne de lait par vache par année (en kilogrammes), des années 2009 à 2018

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TCAM*
C.-B.	9 368	9 620	9 615	9 484	9 616	9 707	9 941	9 550	9 976	10 158	0,9 %
Alberta	9 167	9 359	9 192	9 316	9 312	9 571	9 902	10 146	10 234	10 332	1,3 %
Sask.	9 018	9 147	9 029	9 131	9 234	9 520	9 773	10 195	10 340	10 599	1,8 %
Manitoba	8 453	8 521	8 478	8 671	8 864	9 009	9 247	10 216	9 693	9 766	1,6 %
Ontario	8 424	8 549	8 673	8 816	8 902	8 907	9 153	9 380	9 628	9 517	1,4 %
Québec	**8 352**	**8 581**	**8 696**	**8 695**	**8 863**	**8 938**	**9 052**	**9 433**	**9 467**	**9 482**	**1,4 %**
N.-B.	8 313	8 408	8 501	8 588	8 681	8 533	8 659	9 249	8 964	9 121	1,0 %
N.-É.	8 493	8 619	8 791	8 770	8 851	8 876	9 209	8 797	9 648	9 596	1,4 %
Î.-P.-É	8 272	8 448	8 738	8 795	8 910	8 931	9 116	9 422	9 617	9 638	1,7 %
T.-N.	ND	8 587	ND	8 850	8 815	9 155	9 481	9 315	9 558	10 702	ND
Canada	**8 458**	**8 642**	**8 739**	**8 794**	**8 923**	**8 984**	**9 165**	**9 397**	**9 586**	**9 676**	**1,5 %**

*TCAM : taux de croissance annuel moyen

Source : Valacta; compilation du MAPAQ.

Le principal facteur qui influence la différence de performance entre les troupeaux laitiers est la régie, y compris l'alimentation, les systèmes de traite et les conditions de logement. Les données de Lactanet démontrent que les entreprises canadiennes qui ont des salles de traite ou des robots ont des rendements supérieurs, autant en ce qui concerne la quantité de lait que la matière grasse produite.

Tableau 18. Production annuelle moyenne de lait et de matière grasse (animaux de race prédominante Holstein) selon les systèmes de traite, au Canada, en 2018

	Moyenne annuelle de lait (kg)				Moyenne annuelle de matière grasse (kg)			
	Lactoduc	Salle de traite	Robot	Moyenne	Lactoduc	Salle de traite	Robot	Moyenne
Prov. de l'Ouest	9 713	10 379	10 879	10 419	381	420	430	419
Ontario	9 520	9 956	10 617	9 761	375	397	418	386
Québec	9 696	9 656	10 295	9 741	392	395	413	394
Prov. de l'Atl.	9 207	9 923	10 958	9 699	368	405	442	391
Canada	**9 625**	**10 058**	**10 565**	**9 825**	**386**	**405**	**420**	**394**

Source : Lactanet; compilation du MAPAQ.

3.5.2. Le type de logement et le système de traite : popularité grandissante de la stabulation libre et des systèmes de traite automatisés

L'augmentation de la production des dernières années a incité les producteurs à réaliser des investissements (agrandissements ou nouvelles constructions) ayant des incidences sur le type de logement et de système de traite à adopter.

Les données des producteurs participant au contrôle laitier (graphique 9) démontrent :

- que la stabulation entravée avec lactoduc est la plus répandue au Québec et en Ontario;
- que dans les provinces de l'Ouest, la stabulation libre[13] avec salon de traite est le modèle le plus fréquent;
- que dans toutes les provinces, on remarque une augmentation de la stabulation libre et des systèmes de traite automatisés;
- qu'au Québec en 2018 :
  - 15 % des entreprises ont choisi la traite automatisée (annexe 7) (salon de traite ou robot) et que celles-ci possèdent 25 % des vaches inscrites au contrôle laitier. Il semble donc que les fermes de plus grande taille optent davantage pour les systèmes de traite automatisés;
  - l'option du robot comme système de traite automatisé est plus populaire au Québec que dans les autres provinces;

13. Les données des systèmes de traite automatisés correspondent aux données de stabulation libre et les données des lactoducs, à celles de la stabulation entravée.

- la stabulation libre a progressé légèrement des années 2014 à 2018, mais que l'écart avec les autres provinces demeure important. Elle est au moins trois fois plus présente dans les autres provinces.

Graphique 9. Répartition du nombre de vaches selon le mode de traite (salle ou robot de traite), au Canada, en 2014 et 2018[14]

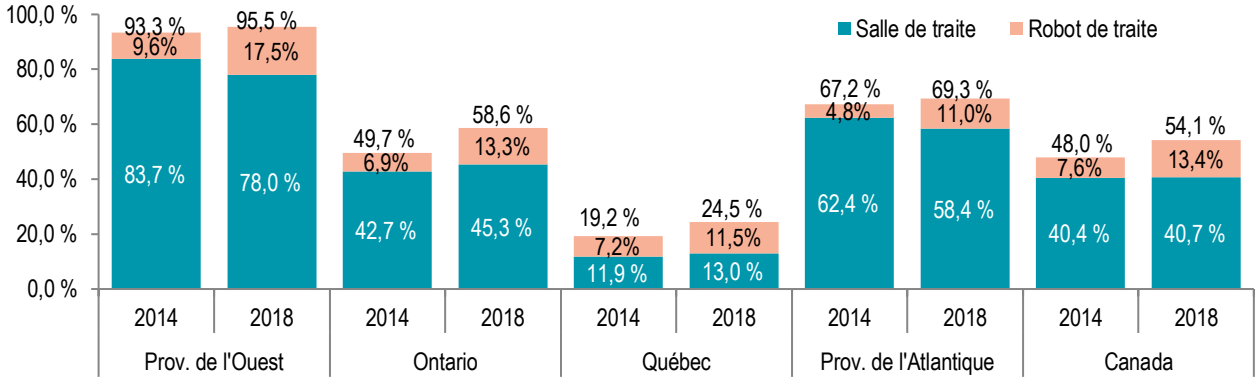

Note : le tableau présente les systèmes de traite automatisés; les pourcentages résiduels représentent les vaches dont le système de traite est le lactoduc.

Source : Lactanet; compilation du MAPAQ.

3.6. LA SITUATION FINANCIÈRE DES FERMES LAITIÈRES

3.6.1. L'évolution des coûts de production et du prix du lait à la ferme au Canada : en diminution depuis l'année 2014

Au cours de la période 2009-2018, le prix du lait à la ferme a beaucoup fluctué. Évoluant dans un système de gestion de l'offre, il est basé sur le coût de production du lait. Par ailleurs, puisque le prix du lait vendu aux transformateurs est différent selon l'utilisation qu'ils en font, une variation dans cette utilisation a un effet sur le prix payé aux producteurs. De plus, le prix du lait vendu aux transformateurs pour la fabrication d'ingrédients laitiers qui serviront à préparer d'autres aliments tels que des pâtisseries et des fromages à pizza est concurrentiel par rapport au prix mondial. Une partie du prix du lait à la ferme est influencé par le prix sur les marchés internationaux.

Entre les années 2009 et 2015, le coût de production des producteurs laitiers du Canada a continuellement augmenté, et le prix à la ferme était similaire à ce coût. Cependant, à partir de l'année 2015, on remarque une diminution du coût de production à la ferme et plus encore du prix payé aux producteurs. Différents facteurs expliquent cette situation. D'abord, cette période est caractérisée par une augmentation de la demande de gras qui a occasionné une hausse de la production d'ingrédients laitiers. Certains ingrédients, dont la poudre de lait écrémé, sont vendus au prix mondial, qui était alors bas, ce qui a fait diminuer les revenus des producteurs. De plus, durant cette période, le volume d'ingrédients laitiers canadiens vendus au prix mondial ou pour l'alimentation animale a augmenté par rapport à la vente de composants du lait pour les marchés plus lucratifs comme celui de la production fromagère.

Après avoir atteint leur niveau le plus bas à la fin de l'année 2017, les prix mondiaux se raffermissent depuis le printemps 2018. De plus, alors que le prix payé aux producteurs a atteint son plus bas niveau en avril 2018, la Commission canadienne du lait a modifié le prix du lait en septembre 2018. Cela a contribué à faire augmenter le prix du lait payé aux producteurs, qui a été, en moyenne, plus élevé de 3,04 $ par hectolitre pour la période de septembre à décembre 2018 par rapport au prix moyen durant cette même période pour l'année 2017.

14. Ces données ont été fournies par Lactanet. La répartition des entreprises en fonction du système de traite est présentée à l'annexe 7.

Graphique 10. Coût de production canadien du lait ($/HL) et prix de référence pour la poudre de lait écrémé ($/t) aux États-Unis, dans l'Union européenne (28) et en Océanie

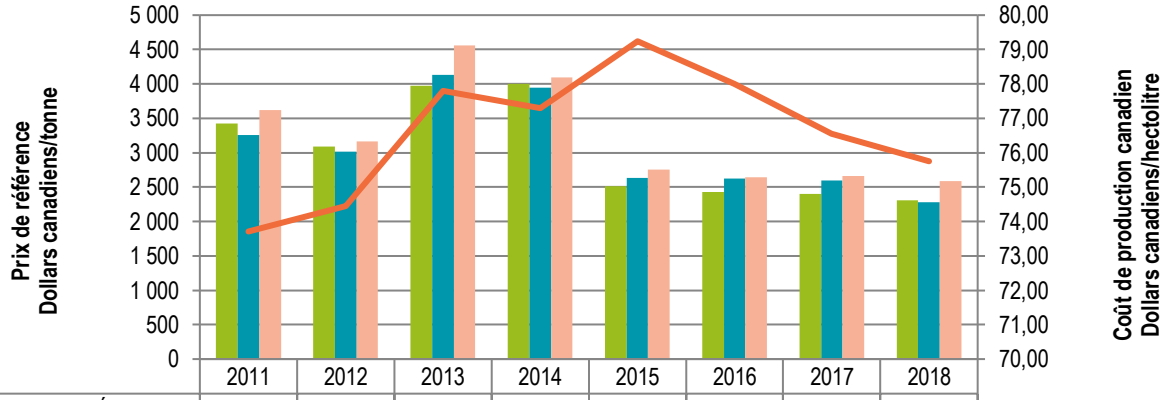

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prix de la PLE — États-Unis	3 426	3 094	3 971	4 002	2 513	2 430	2 398	2 304
Prix de la PLE — UE-28	3 259	3 017	4 131	3 944	2 630	2 620	2 595	2 284
Prix de la PLE — Océanie	3 620	3 164	4 556	4 099	2 757	2 643	2 657	2 587
Coût de production canadien	73,71	74,44	77,79	77,29	79,24	78,00	76,55	75,76

PLE : poudre de lait écrémé

Sources : Agricultural Marketing Service, Commission canadienne du lait et Commission européenne; compilation du MAPAQ.

Au cours de la période 2009-2018, le prix du lait à la ferme au Québec s'est situé en dessous de la moyenne canadienne. Cependant, il était supérieur à celui des autres provinces du P5. Le lait produit au Québec contient souvent plus de matière grasse et de protéines (annexe 8). Il génère donc un meilleur revenu que dans les autres provinces de l'Est. Pour les provinces de l'Ouest, le prix plus élevé s'explique par le fait que les quatre provinces produisent une proportion plus grande de lait vendu pour la fabrication de lait de consommation et de crème (sauf la crème sure) que pour la transformation (ex. : beurre, fromage ou yogourt).

Graphique 11. Évolution du prix du lait à la ferme au Canada (moins les frais de mise en marché), des années 2009 à 2018, en dollars par hectolitre

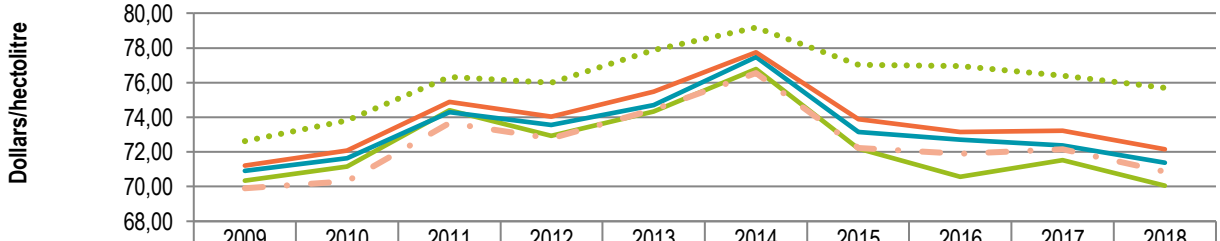

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prov. de l'Ouest	72,62	73,80	76,30	75,99	77,86	79,17	77,01	76,95	76,38	75,70
Ontario	70,35	71,16	74,40	72,93	74,34	76,78	72,19	70,57	71,54	70,05
Québec	70,91	71,65	74,31	73,55	74,70	77,47	73,16	72,71	72,39	71,37
N.-B., N.-É., Î.P.É.	69,90	70,31	73,67	72,79	74,42	76,54	72,23	71,89	72,16	70,84
Canada	71,21	72,06	74,90	74,03	75,47	77,74	73,88	73,14	73,22	72,14

Note : des frais de mise en marché ont été déduits du prix final, soit le transport et la manutention, les frais d'administration, les frais de promotion et de publicité, les prélèvements et les autres frais.

Source : Statistique Canada (32-10-0110-01 et 32-10-0113-01); compilation du MAPAQ.

3.6.2. Les recettes monétaires agricoles des producteurs laitiers au Québec : poussées par la hausse de la production de lait

Les recettes monétaires agricoles des producteurs laitiers ont augmenté partout au Canada au cours de la période 2014-2018. Les plus grosses augmentations se sont produites entre les années 2016 et 2017, ce qui correspond à la forte hausse de la production canadienne. Le Québec est toujours la province la plus importante, puisqu'il a généré 36,0 % des recettes monétaires canadiennes en 2018. Entre les années 2014 et 2018, les

recettes monétaires ont augmenté de 6,7 % pour passer de 2 242,8 à 2 393,6 millions de dollars. Cependant, la part du Québec dans l'ensemble canadien, au cours des dix dernières années, est passée de 36,9 % à 36,0 % alors que pour les provinces de l'Ouest, ces proportions sont passées de 24,7 % à 26,5 %.

Graphique 12. Recettes monétaires agricoles des producteurs laitiers au Canada, des années 2009 à 2018

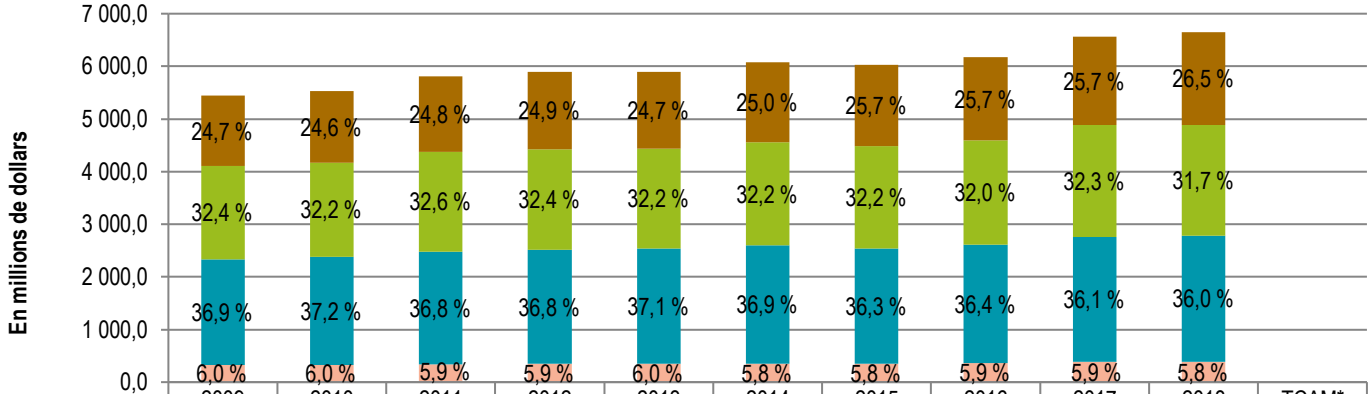

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TCAM*
Canada	5 449,9	5 524,2	5 815,1	5 895,8	5 891,6	6 073,5	6 026,9	6 174,2	6 568,5	6 650,2	2,2 %
Prov. de l'Ouest	1 346,8	1 357,7	1 439,4	1 470,0	1 457,5	1 519,9	1 545,9	1 586,4	1 687,8	1 758,6	3,0 %
Ontario	1 766,0	1 780,4	1 895,3	1 908,4	1 895,1	1 955,7	1 943,3	1 975,3	2 118,4	2 107,0	2,0 %
Québec	2 008,9	2 055,3	2 139,3	2 166,8	2 186,2	2 242,8	2 185,8	2 246,7	2 372,9	2 393,6	2,0 %
Prov. de l'Atl.	328,2	330,8	341,1	350,5	352,8	355,1	351,9	365,9	389,4	391,0	2,0 %

*TCAM : taux de croissance annuel moyen

Source : Statistique Canada (32-10-0045-01), novembre 2019; compilation du MAPAQ.

3.6.3.La situation financière des entreprises laitières au Québec et au Canada

Résultats d'entreprises : stagnation des bénéfices nets des entreprises québécoises contrairement au reste du Canada

Les entreprises laitières au Québec[15] ont généré un revenu brut moyen de 566 000 dollars par ferme entre les années 2015 et 2017. Il s'agit d'une augmentation de 31,2 % par rapport à la période 2009-2011, alors que la hausse a été de 37,0 % pour l'ensemble du Canada (graphique 13). Pour la même période (2015-2017), le revenu brut moyen dans ce secteur se situait à 735 000 dollars en Ontario, à 1 485 000 dollars en Colombie-Britannique, à 1 225 000 dollars au Manitoba, à 1 492 000 dollars en Saskatchewan, à 1 407 000 dollars en Alberta et à 758 000 dollars dans les provinces de l'Atlantique.

15. Selon la principale source de revenus de l'entreprise. L'information n'est pas disponible pour la production laitière uniquement.

Graphique 13. Résultats moyens des entreprises laitières au Canada (k$/ferme)

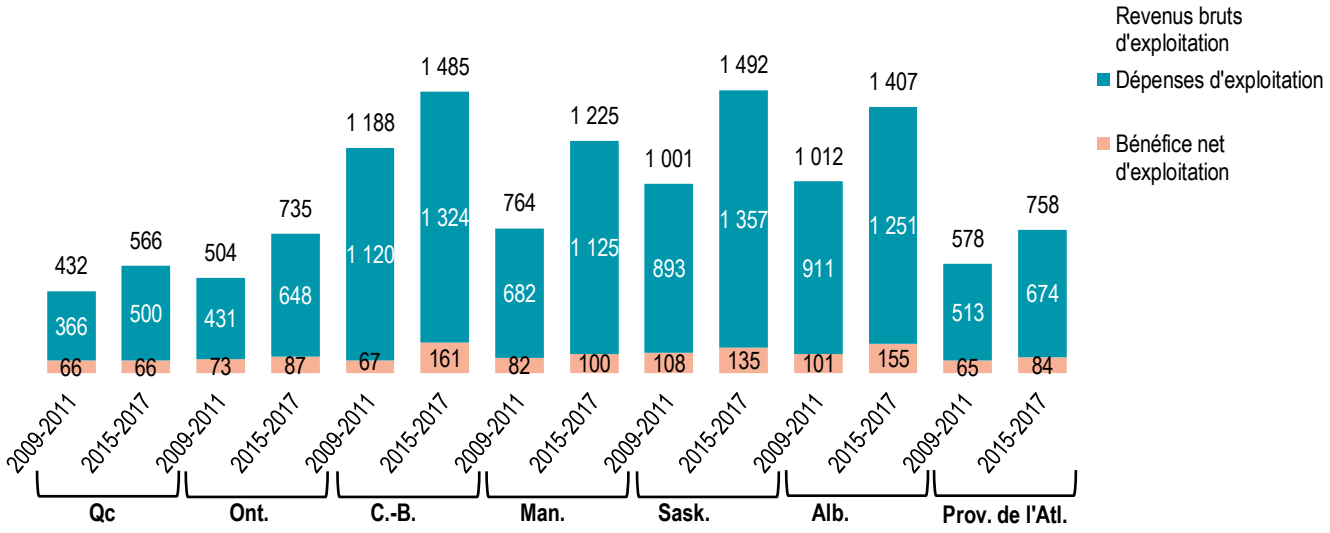

Source : Statistique Canada, Programme des données fiscales agricoles; compilation du MAPAQ.

De leur côté, les dépenses d'exploitation dans ce secteur atteignaient, en moyenne, 500 000 dollars en 2015-2017 au Québec, une hausse de 36,6 % par rapport à la période 2009-2011 (366 000 dollars). Globalement, elles correspondent en moyenne à 88 % des revenus bruts d'exploitation. Cette proportion est semblable dans les autres provinces et s'élève à 89 % pour l'ensemble du Canada.

Pour la période 2015-2017, les entreprises du Québec ont enregistré un bénéfice annuel net d'exploitation moyen de 66 000 dollars. Il s'agit d'une augmentation de 0,9 % par rapport aux années 2009 à 2011. Dans les autres provinces, le résultat annuel net moyen de ce secteur était, en 2015-2017, de 87 000 dollars en Ontario, de 161 000 dollars en Colombie-Britannique, de 100 000 dollars au Manitoba, de 135 000 dollars en Saskatchewan, de 155 000 dollars en Alberta et de 84 000 dollars dans les provinces de l'Atlantique. Ces différences de marge absolue s'expliquent principalement par la diversité de taille des entreprises. En effet, le pourcentage du bénéfice net sur les revenus pour la période 2015-2017 varie de 8,2 à 11,9 % entre les provinces, avec une moyenne de 11,4 %. Le Québec et l'Ontario se situent respectivement à 11,7 et 11,9 %.

Au final, on constate que les bénéfices nets au Québec n'ont pas réellement augmenté entre les deux périodes si on les compare à la deuxième plus importante province laitière, l'Ontario, et aux autres provinces. Cependant, le pourcentage de bénéfice net du Québec par rapport à l'Ontario est similaire (annexe 9). Par conséquent, même si le bénéfice net des entreprises québécoises est resté semblable entre les deux périodes, les dépenses des entreprises du Québec ont augmenté moins rapidement que celles des entreprises ontariennes.

Le bilan financier : plus de valeur nette qui revient aux propriétaires des entreprises laitières, mais un taux d'endettement au Québec plus élevé que la moyenne canadienne

La valeur marchande moyenne des entreprises laitières au Québec[16] atteignait 4,2 millions de dollars en 2017, alors qu'elle se chiffrait à 2,5 millions en 2009, une croissance d'environ 72 % en 8 ans. En Ontario, elle était en progression de 94 % durant la même période, alors qu'elle est passée de 3,6 à 7,0 millions. Toujours en 2017, elle se chiffrait à 14,3 millions de dollars en Colombie-Britannique, à 10,7 millions au Manitoba, à 11,4 millions en Saskatchewan, à 12,5 millions en Alberta et à 4,6 millions dans les provinces de l'Atlantique (graphique 14).

La valeur nette moyenne des entreprises de ce secteur s'établissait à 2,8 millions de dollars au Québec en 2017, une hausse de 68 % par rapport à l'année 2009 (1,7 million de dollars). En Ontario, elle se situait à 5,1 millions de dollars en 2017, une augmentation de 89 % comparativement à l'année 2009 (2,7 millions). Pour l'ensemble du Canada, elle varie selon les provinces (de 2,8 à 10,2 millions), avec une moyenne de 4,3 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 71 % entre les années 2009 et 2017. La valeur nette correspond à la valeur marchande des actifs libres de dettes.

16. Selon la principale source de revenus. L'information n'est pas disponible pour le secteur laitier uniquement.

Graphique 14. Évolution du bilan financier moyen des entreprises laitières au Canada

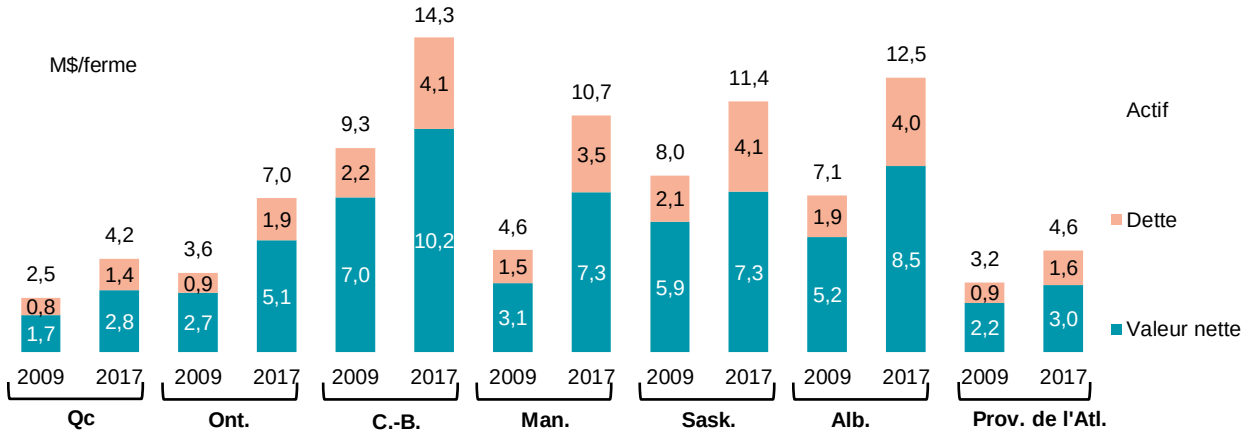

Note : les actifs sont estimés sur la valeur marchande courante.

Source : Statistique Canada, enquête financière sur les fermes; compilation du MAPAQ.

Cette hausse de la valeur nette moyenne est attribuable notamment à l'augmentation de la taille moyenne des entreprises. Toutefois, elle a également eu un effet sur le taux d'endettement des entreprises. Le taux d'endettement[17] moyen des entreprises dans ce secteur a très légèrement augmenté au Québec des années 2009 à 2017, où il est passé de 32,2 % à 33,7 %, de même qu'en Ontario (de 25,4 % à 27,3 %). Au Canada, le taux d'endettement est passé de 28,2 % en 2009 à 30,6 % en 2017. Le taux d'endettement moyen des entreprises du Québec est donc plus important que celui des entreprises ontariennes et que la moyenne canadienne. En 2017, il n'y avait que les entreprises de la Saskatchewan (36,1 %) et des provinces de l'Atlantique (34,2 %) qui avaient des taux d'endettement supérieurs à celui du Québec.

Tableau 19. Comparaison des taux d'endettement moyen au Canada en 2009 et 2017

Année	Québec	Ontario	C.-B.	Manitoba	Sask.	Alberta	Prov. de l'Atl.	Canada
2009	32,2 %	25,4 %	24,2 %	32,4 %	26,3 %	26,7 %	29,4 %	28,2 %
2017	33,7 %	27,3 %	29,0 %	32,5 %	36,1 %	32,1 %	34,2 %	30,6 %

Note : les actifs sont estimés sur la valeur marchande courante. Les données sont disponibles jusqu'en 2017.

Source : Statistique Canada, enquête financière sur les fermes; compilation du MAPAQ.

4. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une évaluation du secteur laitier basée sur les seize principes de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) a été effectuée. Elle a permis de cibler des enjeux potentiels non abordés précédemment qui doivent être considérés dans la mise en marché et le développement du secteur.

4.1. LE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL ET L'APPUI DU SECTEUR

4.1.1. La planification stratégique du secteur laitier

À l'été 2019, le secteur laitier a terminé l'élaboration d'une planification stratégique sectorielle (2019-2023). Cette planification vise à assurer une croissance des ventes ainsi que des investissements suffisants pour garantir un environnement profitable pour les producteurs et les transformateurs laitiers au Québec. Ainsi, le secteur a établi les priorités suivantes :

- le développement des marchés;
- la valorisation du lait et des produits laitiers;

17. Le taux est obtenu à partir des valeurs des dettes et des actifs présentées au graphique 14.

- l'amélioration de l'efficacité de la production et de la transformation, ce qui comprend l'importance de répondre aux enjeux sociétaux;
- le soutien apporté au développement du secteur.

4.1.2. Les services-conseils

Le Programme services-conseils a pour objet de permettre la pérennité et l'accroissement de la performance des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils. Une aide financière permet de bénéficier de ces services-conseils dans les domaines de la gestion et des techniques de production.

Pour la période 2013-2018, les producteurs ont davantage utilisé les services-conseils en gestion et techniques de production. La valeur des services auxquels ils ont eu recours atteint 15,5 millions de dollars, ce qui correspond à 59 % de la valeur totale. La valeur des services-conseils en gestion s'élevait à 12,9 millions de dollars, notamment pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action, comme un plan de transfert. La valeur des services-conseils techniques, quant à elle, se chiffrait à 1,8 million de dollars, surtout pour la productivité des élevages, la gestion des cultures (le suivi des cultures, la gestion de l'eau, etc.) et la gestion des bâtiments et des équipements. Un tableau décrivant les aides financières versées dans le cadre du Programme services-conseils figure à l'annexe 10.

4.2. LES PERSPECTIVES POUR LA MAIN-D'ŒUVRE

En 2017, le secteur laitier employait au Québec près d'un travailleur agricole sur quatre (22 %). Le Québec demeurait également le principal employeur de l'industrie laitière au Canada (48 %)[18]. Selon les plus récentes prévisions du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), l'industrie laitière québécoise verra son manque actuel de travailleurs diminuer au cours de la prochaine décennie, même si l'on prévoit des départs à la retraite pour plus du tiers des travailleurs agricoles québécois.

Pour le CCRHA, la demande en produits laitiers, qui devrait diminuer au cours des prochaines années, et la mécanisation du secteur laitier réduiront en fin de compte la demande de travailleurs. Pour une demande annuelle moyenne d'environ 16 000 travailleurs au cours de la période de prévision s'étalant des années 2017 à 2029, le secteur passera de quelque 700 emplois non pourvus en 2017 à 300 en 2029.

Le CCRHA remarque une progression importante du recrutement des travailleurs étrangers temporaires pour occuper ces postes vacants. Cette situation amène de nombreux défis, en raison du haut niveau de mécanisation et de la faible saisonnalité qui caractérise le secteur laitier. Selon les projections du CCRHA, la cohorte de jeunes est en baisse, et le Québec pourrait afficher des taux d'immigration interprovinciale et internationale inférieurs à la moyenne canadienne. Ainsi, une partie des solutions pourraient se trouver du côté de l'amélioration des conditions de travail, de l'amélioration des compétences en gestion des ressources humaines et d'une communication efficace des avantages du secteur pour favoriser son attractivité.

4.3. LES ATTENTES SOCIÉTALES

Les attentes de la société et des consommateurs évoluent. Ces derniers sont de plus en plus concernés par la provenance des produits et les méthodes de production des aliments qu'ils consomment. Ils sont notamment soucieux des impacts sur l'environnement et des conditions d'élevage des animaux. Les Producteurs de lait du Canada ont donc développé le programme proAction en cinq volets, qui vise à promouvoir les bonnes pratiques des producteurs laitiers canadiens et à démontrer leur engagement envers les consommateurs.

Les producteurs laitiers doivent se conformer à ce programme sous peine d'une réduction du prix obtenu pour le lait qu'ils vendent. Les volets en lien avec la qualité et la salubrité du lait, le bien-être animal, la traçabilité et la biosécurité sont en vigueur. La mise en œuvre du volet sur l'environnement et la formation qui en découle sont en cours. En 2021, tous les volets du programme seront en vigueur.

18. Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, AGRI-IMT. « Prévisions du marché du travail agricole du Québec jusqu'en 2029 », 2019, tiré du site https://cahrc-ccrha.ca/fr/programmes/agriimt, consulté le 23 octobre 2019.

Figure 1. Calendrier de mise en œuvre du programme proAction

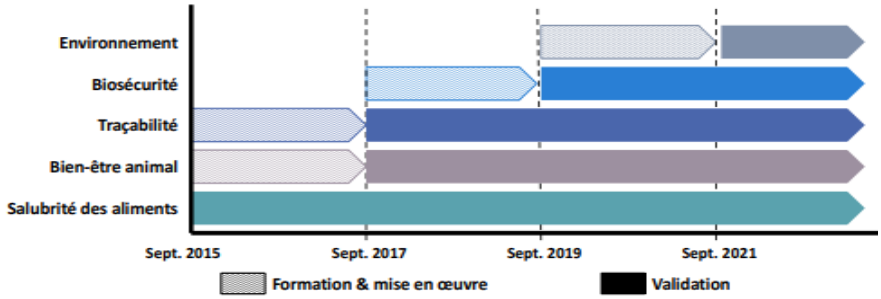

Source : Les Producteurs laitiers du Canada.

4.4. LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

4.4.1. La révision du code de pratiques

Le bien-être animal est une préoccupation sociétale grandissante. Désormais, les consommateurs sont plus soucieux des conditions dans lesquelles vivent les animaux d'élevage.

La révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers est en cours afin d'en publier une nouvelle version à l'automne 2021. Dans le contexte de ce processus, le comité responsable de l'élaboration du code a déterminé les questions prioritaires à adresser à des scientifiques du secteur. Ces questions portent sur :

- la séparation des veaux de leur mère;
- la gestion et la conception optimales du logement;
- le contrôle de la douleur;
- les boiteries et blessures.

Ainsi, certaines pratiques telles que la séparation des veaux de la mère peu de temps après leur naissance et le logement en stabulation entravée feront l'objet de questionnements et de discussions durant ce processus. Le nouveau code impliquera des changements à mettre en œuvre dans les fermes. Le programme proAction ainsi que la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (B-3.1) s'appuient sur ce code pour reconnaître les pratiques acceptables.

4.5. LA BIOSÉCURITÉ, LA PRÉPARATION ET LA GESTION DES URGENCES

4.5.1.La biosécurité

L'apparition, au cours des dernières années, de nouvelles maladies dans le secteur des bovins laitiers a mis en évidence l'importance d'améliorer la biosécurité, tant pour les élevages que pour les fournisseurs de services.

En 2017, une vaste campagne de sensibilisation du Programme intégré de santé animale du Québec portant sur l'importance de la biosécurité dans la lutte contre les infections à *Salmonella* Dublin a été lancée. Par l'entremise de visites vétérinaires à la ferme, cette campagne a permis à plus de 3 300 élevages laitiers de développer des plans de biosécurité personnalisés. Toujours en cours, cette campagne vient s'arrimer avec le volet sur la biosécurité de l'initiative proAction des Producteurs de lait du Canada, qui impose l'élaboration d'un plan de biosécurité pour chaque élevage laitier.

4.5.2.La santé des veaux

La santé des veaux laitiers qui sont mis en marché pour les élevages de veaux lourds est un enjeu important pour la filière bovine. À cet effet, un passeport santé facultatif pour les veaux laitiers a été mis en ligne en 2019. À ce jour, il serait utilisé par 39 producteurs laitiers. Les informations contenues dans ce passeport, disponibles pour

les acheteurs dans les établissements de vente aux enchères d'animaux vivants, devraient permettre d'améliorer la qualité des veaux mis en marché[19].

4.5.3. Les mesures d'urgence

L'introduction sur notre territoire de maladies animales exotiques comme la fièvre aphteuse aurait des conséquences désastreuses sur la santé des animaux et l'économie. L'industrie doit soutenir les gouvernements dans la lutte contre ces maladies afin de limiter les répercussions négatives. À cet effet, les PLQ vont amorcer en 2020 le développement d'une structure de soutien aux mesures d'urgence.

4.6. LA SALUBRITÉ ET LA SANTÉ PUBLIQUE

4.6.1. L'antibiorésistance

La lutte contre l'antibiorésistance est un enjeu majeur pour le secteur des bovins laitiers depuis plusieurs années. Tous les antibiotiques disponibles sont importants, mais certains sont jugés plus essentiels que d'autres, et le développement de la résistance à ceux-ci pourrait avoir des conséquences graves sur la santé humaine. Les antibiotiques de catégorie 1 sont les plus importants pour la santé humaine. Au Québec, le nouveau Règlement sur l'administration de certains médicaments vise à interdire l'utilisation préventive et à encadrer l'utilisation curative des antibiotiques appartenant à cette catégorie. En vigueur depuis le 25 février 2019, ce règlement constitue une action additionnelle dans la lutte contre l'antibiorésistance.

4.7. L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET L'AGROENVIRONNEMENT

Le secteur laitier canadien est l'un des premiers secteurs à avoir effectué une analyse du cycle de vie pour la première fois en 2011. Les fermes laitières au Canada ont augmenté leur efficacité et leur productivité. Elles ont aussi réduit leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour le Québec, la mise à jour en 2016 de l'évaluation des impacts environnementaux de la production laitière (par kilogramme de matière grasse produite) démontre :

- une diminution de 12,5 % de l'utilisation de l'eau entre les années 2011 et 2016; la consommation d'eau est inférieure à celle d'autres pays tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande;
- une diminution de l'empreinte carbone de 8,7 % entre les années 2011 et 2016;
- une hausse de la production laitière par vache de 13,5 % depuis l'année 2009 au Québec, grâce à des améliorations apportées à la nutrition animale, à la génétique et au logement;
- une empreinte carbone deux fois moins élevée au Québec que la moyenne mondiale.

Entre les années 2013 et 2018, la valeur de l'utilisation des services-conseils en agroenvironnement s'est élevée à 10,7 millions de dollars. Elle représente 41 % de la valeur totale associée à l'utilisation des services-conseils (annexe 10). Ce service a principalement été utilisé pour l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'action ainsi que pour l'accompagnement et le suivi relatifs à la santé et à la conservation des sols, à la gestion des matières fertilisantes et en phytoprotection.

5. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Les principaux acteurs de la recherche fondamentale et appliquée dans le secteur laitier sont les universités Laval et McGill, l'Université de Montréal, le Centre de recherche et de développement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Sherbrooke, le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Depuis plusieurs années, les réflexions sont en cours en vue de moderniser les installations de recherche dans le secteur laitier au CRSAD afin de répondre aux besoins et aux enjeux du secteur laitier. À cet effet, l'ensemble des acteurs de la recherche dans le secteur laitier ont été consultés en 2019 et 2020.

Depuis le mois de juin 2019, le centre d'expertise en production laitière du Québec Valacta fait partie de Lactanet Canada, un partenariat entre les principaux organismes d'amélioration des troupeaux laitiers responsables du contrôle laitier, des évaluations génétiques et du transfert des connaissances au Canada, soit CanWest DHI, Valacta et le Réseau laitier canadien.

19. Le développement de ce projet a été financé par le programme Aide de transition pour le secteur du veau de lait de La Financière agricole du Québec.

5.1. LES INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE DANS LE SECTEUR LAITIER

Au Québec, 233 projets de recherche et innovation ont été réalisés dans le secteur laitier entre les années 2014 et 2018. Leur valeur totale atteint 54 millions de dollars (tableau 20). Il s'agit d'une hausse considérable par rapport à la période 2009-2013 (312 projets d'une valeur totale de 40,5 millions). Le financement provenait principalement du gouvernement fédéral (25,4 millions, soit 47 % du total), du gouvernement du Québec (10,4 millions, soit 19 % du total) ainsi que de l'industrie et des organisations sans but lucratif (11,1 millions, soit 21 % du total). Les projets ont surtout porté sur la santé des bovins laitiers et la fertilité, la qualité du lait et la transformation de même que la santé humaine[20].

Tableau 20. Dépenses en recherche et innovation, selon la discipline, dans le secteur laitier au Québec, des années 2014 à 2018

Disciplines	Période 2014-2018			Période 2009-2013		
	Nombre de projets	Coût total (M$)	Pourcentage du coût	Nombre de projets	Coût total (M$)	Pourcentage du coût
Aliments	27	7,3	13,5	24	3,3	8,1
Santé, fertilité et bien-être	74	15,7	29,1	115	9,4	23,2
Régie	17	2,5	4,6	17	1,9	4,7
Qualité du lait	16	4,5	8,3	19	2,9	7,2
Transformation	48	8,7	16,1	78	11,6	28,6
Santé humaine	22	7,3	13,5	25	3,8	9,4
Développement durable	5	2,8	5,2	9	1,9	4,7
Internet des objets	6	0,8	1,5	4	1,3	3,2
Autres	18	4,3	8,0	21	4,4	10,9
Total	**233**	**54**	**100,0**	**312**	**40,5**	**100,0**

Sources : gouvernement fédéral, gouvernement du Québec, centres de recherche du Québec, banque du Système d'information sur la recherche universitaire, Novalait et PLC; compilation du MAPAQ.

5.2. LES INNOVATIONS ET LA RECHERCHE AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

La génomique a permis des progrès génétiques plus rapides pour plusieurs caractéristiques de la race Holstein, dont la production de lait, le taux de gras et de protéine, la facilité au vêlage et la fertilité[21].

La Chaire de recherche industrielle CRSNG-Novalait-PLC-Valacta sur la vie durable des bovins laitiers[22], qui a été mise sur pied en 2016, a pour objectif d'optimiser le confort et d'augmenter la durée de vie des vaches, spécialement avec la stabulation entravée. Ses travaux ont notamment permis de concevoir des outils pour évaluer le bien-être des vaches et de formuler des recommandations visant à optimiser la configuration du logement.

Un protocole de traite incomplète ou ajustée des vaches hautes productrices fraîchement vêlées a été développé à la suite d'un projet de recherche[23]. Les résultats de l'étude démontrent que l'application de ce protocole permettait de prévenir la moitié des cas d'hypercétonémie, une maladie très fréquente dans les élevages laitiers, et qu'elle pourrait avoir des effets positifs sur l'incidence de maladies infectieuses et métaboliques ainsi que sur les performances reproductrices des vaches.

Le projet de recherche « Amélioration des graminées fourragères dans un contexte de changements climatiques » a permis de déterminer que certaines graminées, telles que la fétuque élevée, la fétuque des prés et le brome des prés, constituaient de bonnes options pour remplacer la fléole des prés. Effectivement, la fléole des prés est une plante performante en climat frais, mais les changements climatiques risquent d'affecter son

20. Les projets de recherche et d'innovation portant sur les changements climatiques sont inclus dans le total des dépenses de recherche et d'innovation du secteur laitier.

21. VAN DOORMAAL, Brian et Lynsay BEAVERS. « Gain génétique avant et après la génomique », *Réseau laitier canadien*, avril 2017, 4 pages.

22. VASSEUR E. et autres (2020). *Chaire de recherche industrielle CRSNG-Novalait-PLC-Valacta sur la vie durable des bovins laitiers*, Sainte-Anne-de-Bellevue, [En ligne], Université McGill, Université Laval, Université de la Colombie-Britannique, ISA Lille (France), Valacta, [https://novalait.ca/wp-content/uploads/2018/11/Chaire-EVasseur2018FR.pdf].

23. DUFOUR, S. et autres (2020). *Traite ajustée en période de transition afin de mieux contrôler le bilan énergétique négatif et ses conséquences*, Montréal, [En ligne], Université de Montréal, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc, [http://www.frqnt.gouv.qc.ca/fr/la-recherche/la-recherche-en-vedette/histoire/traite-ajustee-en-periode-de-transition-afin-de-mieux-controler-le-bilan-energetique-negatif-et-ses-consequences-wpgx29gx1515168702480].

regain. L'alimentation des vaches avec ces graminées mélangées à de la luzerne permettrait une production de lait comparable à celle du mélange luzerne-fléole des prés.

La recherche intitulée *Détermination des caractéristiques physico-chimiques des laits du terroir et des microflores fongiques indigènes influençant la qualité des fromages fins*[24] a permis d'établir l'activité et les interactions de certaines espèces de levures indigènes ainsi que leur effet sur le goût et l'arôme des fromages du Québec. Cette étude pourrait aider à améliorer la constance des fromages de spécialité québécois.

La Chaire de recherche industrielle du CRSNG-Novalait en efficience des procédés de transformation du lait[25] a développé un logiciel pour évaluer l'écoefficacité des procédés de transformation qui aidera les entreprises à être plus compétitives tout en réduisant leur impact environnemental.

6. LES ENJEUX ET DÉFIS

Les principaux enjeux et défis de la filière laitière sont les suivants.

Enjeux	Défis
Adaptation de la filière laitière à un environnement d'affaires en évolution	• La filière devra composer avec trois accords de libre-échange (AECG, PTPGP et ACEUM). Dans le cadre de ces accords, le Canada a concédé de nouveaux accès au marché canadien. • La mise en œuvre de l'ACEUM forcera la filière à éliminer les classes 6 et 7 de lait et à reclasser les ingrédients laitiers dans leur classe d'utilisation. Cela devra se faire en harmonie avec les paramètres de l'ACEUM, dont les limitations des exportations d'ingrédients laitiers. • Le secteur devra positionner les produits laitiers dans le contexte de l'apparition de produits substituts (produits végétaliens) et de la disparition de la catégorie « produits laitiers » du nouveau guide alimentaire canadien. • Le prix du lait à la ferme dépend en partie des prix mondiaux, lesquels sont volatils. Ainsi, les revenus des producteurs risquent d'être plus variables. Les producteurs devront continuer d'améliorer leur capacité de gestion afin d'assurer la rentabilité de leurs entreprises et une meilleure gestion des risques.
Leadership du secteur de la transformation laitière québécoise	• La mise en œuvre des accords de libre-échange fait en sorte que les transformateurs laitiers auront à travailler dans un cadre plus compétitif. Pour que le Québec conserve son leadership dans l'industrie canadienne, les transformateurs laitiers de la province devront saisir les nouvelles occasions de développement. • L'industrie fromagère est très importante au Québec. Les contingents tarifaires accordés non seulement dans le cadre de l'AECG, mais aussi du PTPGP et de l'ACEUM, obligeront l'industrie fromagère québécoise à s'adapter pour permettre son développement. Les entreprises devront notamment investir dans la commercialisation de leurs produits afin de développer de nouveaux marchés au Québec et ailleurs.
Prévention et contrôle des maladies	• Les producteurs doivent poursuivre l'amélioration des programmes de prévention et de contrôle des maladies incluant les mesures de la biosécurité dans les fermes afin de diminuer les effets sur la santé animale et la santé humaine et prendre en compte l'enjeu de l'antibiorésistance.
Bien-être animal	• Le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) révise le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers*. Les intervenants du secteur laitier devront accompagner les entreprises laitières dans leur adaptation aux nouvelles exigences de ce code. • Une réflexion devra être faite sur la commercialisation durable des veaux laitiers, y compris sur l'état de santé et le transport des animaux fragilisés.
Attentes sociétales	• Malgré les efforts qui sont déployés en matière d'environnement, les bovins sont souvent montrés du doigt pour leurs impacts environnementaux. La filière devra informer les consommateurs sur les efforts et les progrès que l'industrie réalise pour réduire ces impacts. • La population s'attend aussi à ce que le bien-être des animaux d'élevage soit respecté. Les producteurs de lait devront s'assurer que le programme proAction est évolutif afin de garantir que les meilleures pratiques sont mises en œuvre dans les fermes.

24. LABRIE, S. et autres (2020). *Détermination des caractéristiques physico-chimiques des laits du terroir et des microflores fongiques indigènes influençant la qualité des fromages fins*, Québec, [En ligne], Université Laval, Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels, [http://www.frqnt.gouv.qc.ca/en/partenariat/nos-resultats-de-recherche/histoire/impact-des-procedes-de-fabrication-sur-la-qualite-microbiologique-du-yogourt-grec-et-la-valorisation-des-coproduits-bcxehpp51541092131357].

25. POULIOT, Yves (2020). *La Chaire de recherche industrielle CRSNG-NOVALAIT en efficience des procédés de transformation du lait,* [En ligne], Québec, Université Laval, [https://www.fsaa.ulaval.ca/recherche/regroupement-de-chercheurs/chaires/chaires-de-recherche-industrielles-du-crsng/efficience-des-procedes-de-transformation-du-lait/].

ANNEXES

Annexe 1. L'évolution de la consommation de produits laitiers

Graphique 15. Consommation annuelle moyenne par personne de produits laitiers au Canada (en kilogrammes, équivalent solide de lait)

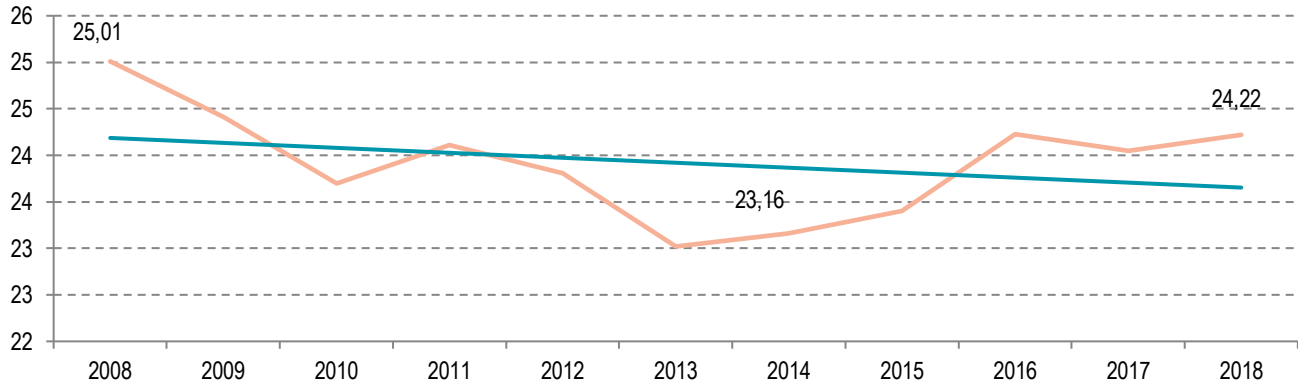

Source : Statistique Canada; compilation du MAPAQ.

Graphique 16. Consommation annuelle moyenne par personne de produits laitiers aux États-Unis (en livres, équivalent lait, base de matière grasse)

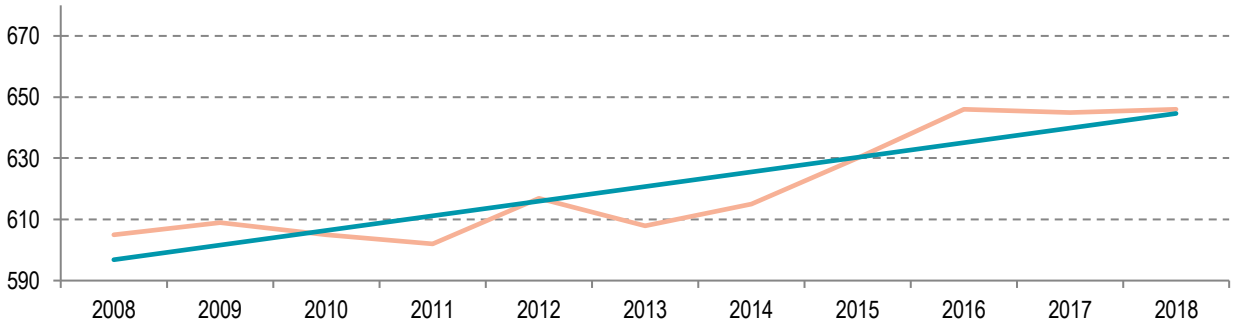

Source : USDA; compilation du MAPAQ.

Tableau 21. Part relative des types de beurre et de yogourt, en volume de ventes, par kilogramme

Aliments	2012*	2018
Beurre	**100 %**	**100 %**
Salé	70 %	69 %
Non salé	11 %	14 %
Demi-sel	16 %	15 %
Autres types	3 %	2 %
Yogourt	**100 %**	**100 %**
Diète ou léger	37 %	34 %
Régulier	63 %	66 %

*L'historique pour ces données commence en 2012.

Source : Nielsen, ventes au détail au Québec; compilation du MAPAQ.

Annexe 2. Le circuit de commercialisation de l'industrie laitière du Québec

Figure 2. Circuit de commercialisation de l'industrie laitière au Québec en 2018

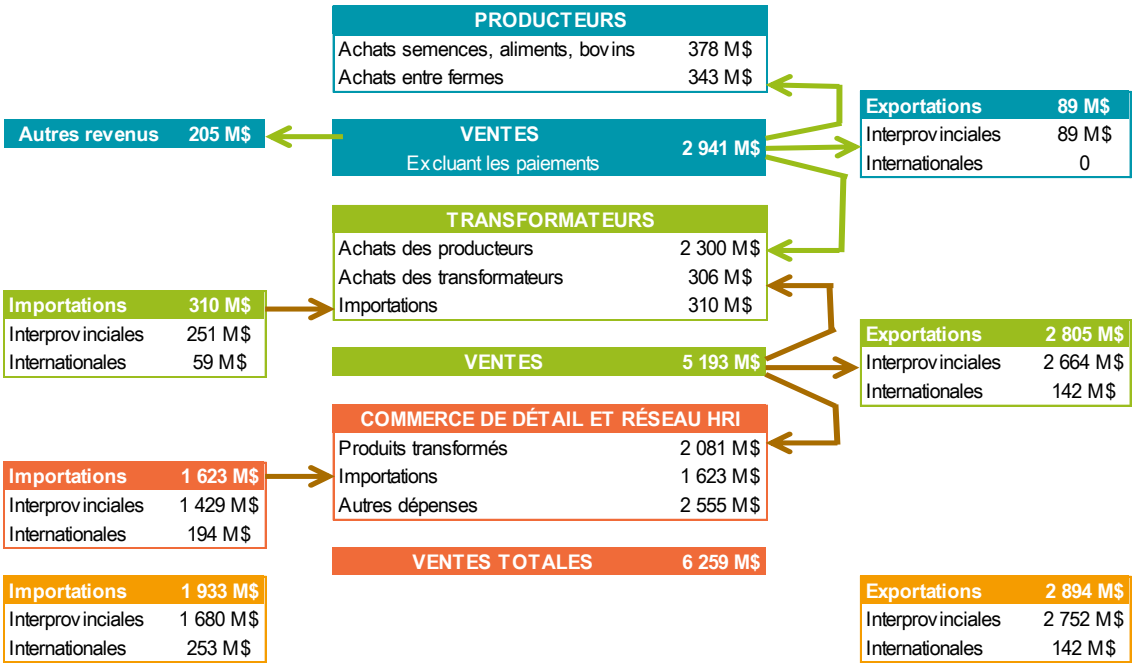

Sources : Statistique Canada, Global Trade Tracker, Institut de la statistique du Québec et Nielsen; compilation du MAPAQ (octobre 2019).

Les producteurs laitiers du Québec ont réalisé, en 2018, des ventes de 2,9 milliards de dollars[26]. La première source de revenus, la vente de lait aux transformateurs du Québec, a rapporté 2,3 milliards de dollars, ce qui correspond à 78 % du total des revenus. La vente entre fermes (343 millions de dollars) représente la deuxième source de revenus. Elle se compose de grains et de fourrages pour l'alimentation animale, de grains de semence et aussi de bétail. Une troisième source évaluée à 205 millions de dollars correspond notamment aux travaux à forfait et aux autres revenus agricoles. La valeur des exportations interprovinciales, qui sont attribuables au transfert du lait vers l'Ontario en conformité avec les obligations de l'entente P5 en matière de déplacement du lait entre les provinces, est estimée à 89 millions de dollars.

Pour 79 % de ses achats totaux, ce qui représente 2,3 milliards de dollars, le secteur de la transformation s'approvisionne auprès des producteurs laitiers du Québec. La valeur des importations[27] estimées atteint 310 millions de dollars, dont 251 millions viendraient de l'importation interprovinciale. En additionnant les ventes de 306 millions de dollars réalisées entre les transformateurs, on établit que la valeur des achats de matière première des transformateurs au Québec s'élève à 2,9 milliards de dollars.

Les livraisons des transformateurs laitiers sont évaluées, quant à elles, à 5,2 milliards de dollars. Les exportations interprovinciales et internationales représentaient 53 % du total de ses livraisons. Les expéditions de produits laitiers des transformateurs vers le marché interprovincial auraient atteint une valeur de 2,7 milliards de dollars, alors que les ventes sur le marché international s'élèvent à 142 millions de dollars. Ces dernières sont constituées principalement de poudre de lait écrémé et de lactosérum. Une proportion équivalant à environ 2,1 milliards de dollars, ce qui représente 39 % de la valeur des livraisons, est écoulée sur les marchés québécois du commerce de détail et des services alimentaires (« réseau HRI »).

Les importations de produits laitiers des détaillants et du réseau HRI se chiffraient à 1,6 milliard de dollars, dont 1,4 milliard provenant du reste du Canada. Les ventes totales réalisées par les détaillants et le réseau HRI sont estimées à 6,3 milliards de dollars, incluant les autres dépenses et la marge bénéficiaire évaluée à 2,6 milliards

26. Cette somme inclut les « recettes monétaires agricoles provenant du marché » ainsi que des revenus issus des ventes entre les fermes et du travail à forfait.

27. Des importations internationales peuvent être comptabilisées comme des importations interprovinciales si elles transitent par une autre province avant d'arriver au Québec.

de dollars. De cette valeur, 64 % provenaient de ventes dans le commerce de détail. Les 36 % restants découlaient de ventes des services alimentaires HRI.

Annexe 3. Les prix de référence du beurre des principaux joueurs internationaux dans le secteur laitier

Tableau 22. Prix de gros de référence aux États-Unis, dans l'Union européenne (28) et en Océanie pour certains produits laitiers, en dollars canadiens par tonne, des années 2014 à 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Beurre					
États-Unis	5 267,8	5 887,8	6 079,3	6 660,7	6 430,1
Union européenne (28)	5 014,9	4 287,0	4 727,0	7 443,2	7 738,9
Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande)	4 129,9	4 069,4	4 311,6	6 942,7	6 330,5
Caséine					
États-Unis (acide)	12 266,9	9 965,0	8 480,2	9 767,4	8 848,7
États-Unis (présure)	11 759,6	9 551,2	8 247,5	7 993,6	6 846,3
Concentré de protéines de lactosérum					
États-Unis (centre et est)	3 852,2	2 295,2	2 034,0	2 671,4	2 388,7

Sources : Agricultural Marketing Service (USDA) et Commission européenne; compilation du MAPAQ.

Annexe 4. Le commerce international

Tableau 23. Exportations et importations canadiennes de produits laitiers, en milliers de tonnes, des années 2014 à 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations (milliers de tonnes)					
Poudre de lait écrémé	12,7	13,7	23,7	71,9	65,9
Autres ingrédients laitiers	58,9	51,8	51,8	69,5	78,6
Fromage	11,8	12,4	12,8	13,1	10,0
Yogourt	5,8	3,7	4,4	9,6	9,6
Autres exportations	7,9	6,7	9,9	10,9	10,5
Importations (milliers de tonnes)					
Fromage	26,0	26,1	26,7	27,6	31,5
Beurre et autres matières grasses de lait	10,8	16,5	25,9	20,7	20,8
Matières protéiques du lait	20,8	32,5	55,1	34,1	9,0
Lactosérum et poudre de lait ou de crème	18,0	20,8	23,7	21,1	34,6
Autres produits laitiers sujets aux CT*	16,1	11,9	12,9	11,0	13,2
Autres produits laitiers non sujets aux CT	68,3	58,6	54,7	45,1	48,6

*CT : contingents tarifaires

Note 1 : les autres produits laitiers sujets aux CT sont le lait de consommation, la crème, les concentrés de lait ou de crème, le yogourt et le babeurre.

Note 2 : les autres produits laitiers non sujets aux CT sont le concentré de protéines de lactosérum, le lactosérum qui n'est pas sous forme de poudre, le lactose, la caséine et la lactalbumine.

Source : Global Trade Tracker (2019-08-21); compilation du MAPAQ.

Tableau 24. Exportations et importations québécoises de produits laitiers, en milliers de tonnes, des années 2014 à 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations (milliers de tonnes)					
Poudre de lait écrémé	5,5	9,3	11,8	48,8	41,8
Autres ingrédients laitiers	37,0	27,5	24,3	28,2	29,0
Fromage	2,1	0,9	0,7	1,2	0,7
Babeurre	1,0	0,7	0,5	0,3	0,5
Autres exportations	1,8	1,6	2,5	3,1	1,8
Importations (milliers de tonnes)					
Fromage	12,0	12,0	12,5	12,0	15,0
Beurre, tartinade laitière et huile, matières grasses et huiles de lait	2,5	5,0	8,8	4,3	1,9
Matières protéiques du lait	5,4	3,6	1,8	2,1	1,8
Autres produits laitiers sujets aux CT*	1,2	1,7	2,5	1,6	3,9
Lactosérum et poudre de lait ou de crème	3,3	3,1	3,0	1,7	2,9
Autres produits laitiers non sujets aux CT	19,9	9,9	4,3	3,0	1,9

*CT : contingents tarifaires

Note 1 : les autres produits laitiers sujets aux CT sont le lait de consommation, la crème, les concentrés de lait ou de crème, le yogourt et le babeurre.

Note 2 : les autres produits laitiers non sujets aux CT sont le concentré de protéines de lactosérum, le lactosérum qui n'est pas sous forme de poudre, le lactose, la caséine et la lactalbumine.

Source : Global Trade Tracker (2019-08-21); compilation du MAPAQ.

Annexe 5. Les matières protéiques du lait

En 2006, la ligne tarifaire 3504.00 a été créée pour les importations de matière protéique du lait. Cette dernière est constituée des concentrés de protéines de lait contenant 85 % ou plus de protéines de lait en poids sec, tels les isolats de protéines laitières. La matière protéique du lait n'est pas soumise aux droits de douane et, par conséquent, il n'y a pas de limite pour l'importation dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'ACEUM, de l'AECG et du PTPGP. En effet, la ligne tarifaire 3504.00, créée à cause de certaines règles relatives à l'ALENA (interdiction de créer de nouveaux contingents tarifaires), fait en sorte que les pays signataires de cet accord ne sont pas soumis aux contingents tarifaires. De plus, lors des négociations de l'AECG et du PTPGP, le Canada a concédé la totalité de ce marché à ses partenaires. Cependant, l'augmentation soudaine des importations de matière protéique du lait n'est pas liée à des hausses des importations d'isolats de protéines de lait, mais aux importations d'un ingrédient laitier appelé lait diafiltré.

Le lait diafiltré a été créé par des transformateurs laitiers américains et a commencé à être importé au Canada en 2013. À l'aide d'un processus de diafiltration, ces transformateurs peuvent produire un ingrédient laitier ayant un taux de protéines d'environ 15 % lorsqu'il est sous forme liquide. Toutefois, sous forme solide, le lait diafiltré a un taux de protéines de 85 % ou plus. C'est la raison pour laquelle les services douaniers canadiens considèrent le lait diafiltré comme des matières protéiques du lait, soit comme un ingrédient. Par conséquent, le lait diafiltré n'est pas soumis à des droits de douane.

Cependant, l'Agence canadienne d'inspection des aliments ne considère pas le lait diafiltré comme un ingrédient laitier, mais comme du lait ultrafiltré, malgré son taux de protéines plus élevé que celui du lait frais utilisé pour la transformation. Par conséquent, étant donné le manque d'harmonisation entre les services douaniers canadiens et l'ACIA, le lait diafiltré entre directement en concurrence avec le lait complet, selon des paramètres économiques différents.

Annexe 6. Les concessions pour l'OMC, l'AECG, le PTPGP et l'ACEUM

Tableau 25. Accès concédés par le Canada dans le cadre de l'OMC, de l'AECG, du PTPGP et de l'ACEUM au terme de la mise en œuvre des ententes, en tonnes

Accords	OMC	AECG	PTPGP	ACEUM
Lait liquide	64 500	s. o.	56 905	56 905
Crème	394	s. o.	734	11 950
Yogourt ou babeurre	s. o.	s. o.	7 762	4 706
Yogourt	332	s. o.	s. o.	s. o.
Babeurre	83	s. o.	s. o.	s. o.
Poudre de babeurre	908	s. o.	970	592
Produits des constituants naturels du lait	4 345	s. o.	4 552	3 141
Crème glacée et mélanges	484	s. o.	1 138	785
Autres produits laitiers	70	s. o.	1 138	785
Poudre de lait écrémé	0	s. o.	11 014	8 536
Poudre de lait entier	0	s. o.	1 138	785
Poudre de crème	0	s. o.	114	s. o.
Lait concentré	12	s. o.	2 587	1 571
Poudre de lactosérum	3 198	s. o.	6 244	4 303
Beurre	3 274	s. o.	5 121	s. o.
Beurre ou crème en poudre	s. o.	s. o.	s. o.	5 121
Fromages industriels	s. o.	1 700	9 076	7 113
Mozzarella et fromages préparés	s. o.	s. o.	3 300	s. o.
Fromages de tout type	20 412	16 000	4 126	7 113
Matières protéiques du lait	10 000	Illimité	Illimité	Illimité

Note 1 : dans le cadre du PTPGP et de l'ACEUM, les contingents de fromage industriel sont réservés pour la surtransformation alimentaire.

Note 2 : dans le cadre du PTPGP, outre les contingents de fromage industriel, une part des contingents est réservée pour la surtransformation alimentaire : 85 % pour le lait liquide, 30 % pour le yogourt et 85 % pour le beurre.

Note 3 : dans le cadre de l'ACEUM, outre les contingents de fromage industriel, une part des contingents est réservée pour la surtransformation alimentaire : 85 % pour le lait liquide, 85 % pour la crème et 50 % pour le beurre (à partir de l'année 5 de l'accord).

Note 4 : les autres produits laitiers représentent une multitude de produits bioalimentaires contenant un pourcentage significatif de produits laitiers, telle l'alimentation pour les animaux de la ferme, des préparations pour des produits de boulangerie ou alimentaires ou des succédanés du beurre.

Source : Affaires mondiales Canada; compilation du MAPAQ.

Dans le cadre de l'ACEUM, outre les accès au marché canadien, le Canada s'est engagé à revoir certains aspects de la politique laitière canadienne. Tout d'abord, le Canada s'est engagé à éliminer les classes 6 (Ontario) et 7 et à reclasser les ingrédients laitiers dans leur classe d'utilisation.

Le Canada s'est engagé à utiliser le prix américain (en dollars américains) pour la poudre de lait écrémé[28] dans la formule d'établissement du prix des solides non gras. Ces ingrédients laitiers sont les concentrés de protéines laitières, la poudre de lait écrémé et les préparations pour l'alimentation des nourrissons.

Il y a aussi des obligations communes que les États-Unis devront respecter. En effet, le Canada et les États-Unis devront publier toute information concernant :

- tout changement ou amendement au mécanisme des classes laitières;
- les données quantitatives utilisées pour l'établissement de la formule de prix pour les solides non gras, tels que la marge des transformateurs ou le facteur de rendement;
- les prix des composantes de lait pour chaque classe de lait;
- le lait utilisé et vendu mensuellement pour chaque classe de lait, y compris les quantités vendues, les prix et les revenus pour le lait et pour chaque composant du lait;
- les modalités pour l'obtention et l'utilisation du lait et de ses composants.

Les deux pays devront également, avant l'introduction ou la modification d'une classe de lait ou du prix d'une classe de lait, prévenir l'autre partie et la consulter pour l'approbation de ces changements. Le Canada s'est aussi

28. *USDA nonfat dry milk price*.

engagé à respecter plusieurs éléments rattachés aux exportations pour deux ingrédients laitiers, soit la poudre de lait écrémé et les concentrés de protéines de lait, ainsi que pour les préparations pour nourrissons. Tout d'abord, le Canada aura des « quotas » d'exportation pour ces trois produits. S'il dépasse les quantités présentées dans le tableau 26, il devra payer une taxe à l'exportation de 540 dollars canadiens la tonne sur les exportations de poudre de lait écrémé et de concentré de protéines de lait et une taxe à l'exportation de 4 250 dollars canadiens la tonne sur les exportations de préparations pour nourrissons. Cependant, à partir de la troisième année, les quotas à l'exportation pour les trois produits laitiers augmenteront annuellement de 1,2 %. Le Canada devra rendre disponibles sur une base mensuelle les informations entourant les exportations de ces trois produits laitiers.

Tableau 26. Restrictions liées aux exportations canadiennes de poudre de lait écrémé, de concentrés de protéines de lait et de préparations pour nourrissons dans le cadre de l'ACEUM, en tonnes

Année	Concentré de protéines de lait et poudre de lait écrémé	Préparations pour nourrissons
1	55 000	13 333
2	35 000	40 000

Source : Affaires mondiales Canada; compilation du MAPAQ.

Cependant, puisque de nouveaux produits ou des changements dans les préférences des consommateurs peuvent avoir un effet sur la demande et les exportations des trois produits laitiers encadrés par les quotas à l'exportation, il existe une procédure pour revoir les mécanismes entourant les restrictions liées aux exportations.

Finalement, le Canada et les États-Unis devront se rencontrer cinq ans après l'entrée en vigueur de l'ACEUM et tous les deux ans par la suite pour revoir les engagements, autant ceux relatifs à la politique laitière que ceux concernant les restrictions liées aux exportations.

Annexe 7. Le système de traite pour les entreprises

Graphique 17. Répartition du nombre d'entreprises laitières en fonction du mode de traite (salle de traite ou robot de traite), au Canada, en 2014 et 2018

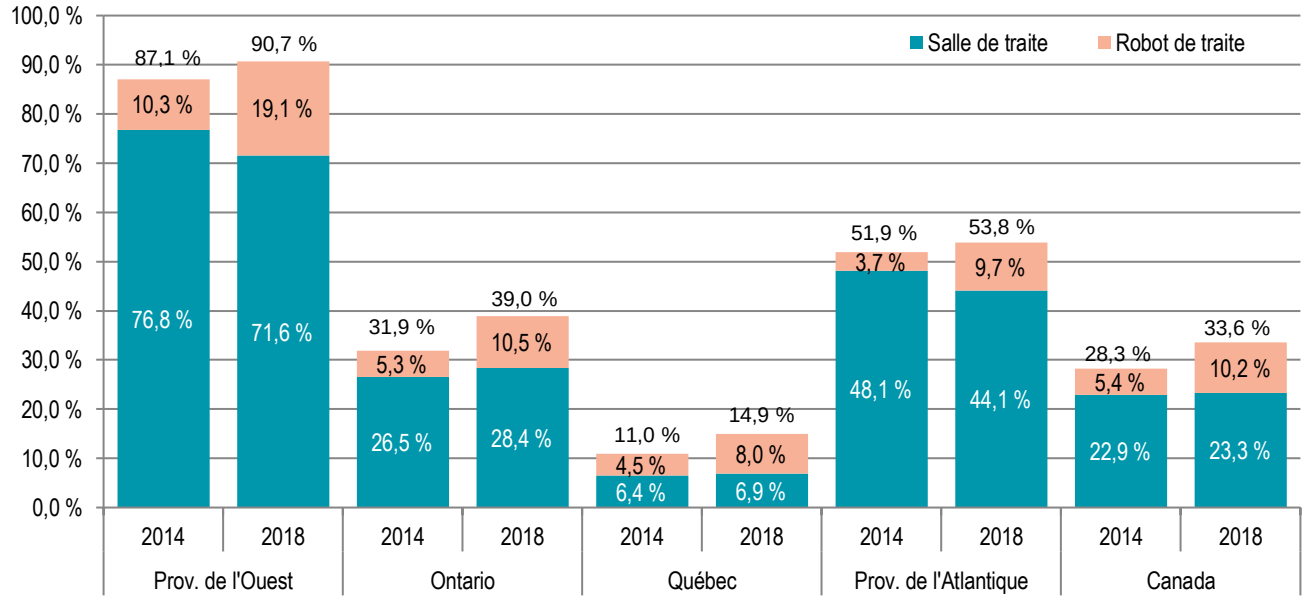

Source : Lactanet; compilation du MAPAQ.

Annexe 8. La composition du lait à la ferme

Tableau 27. Composition du lait à la ferme pour les provinces du P5, en kilogrammes par hectolitre, des années 2009 à 2018

Provinces	Composante	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ontario	Matière grasse	3,96	3,93	3,98	3,96	4,04	4,06	4,06	4,05	4,11	4,09
	Protéines	3,32	3,31	3,34	3,34	3,33	3,33	3,34	3,35	3,35	3,31
	Autres solides	5,70	5,75	5,77	5,78	5,78	5,77	5,77	5,79	5,78	5,83
Québec	Matière grasse	**4,03**	**4,02**	**4,06**	**4,06**	**4,09**	**4,12**	**4,14**	**4,13**	**4,15**	**4,16**
	Protéines	**3,36**	**3,34**	**3,35**	**3,36**	**3,36**	**3,37**	**3,39**	**3,40**	**3,41**	**3,37**
	Autres solides	**5,65**	**5,69**	**5,69**	**5,70**	**5,71**	**5,71**	**5,72**	**5,74**	**5,75**	**5,81**
Nouveau-Brunswick	Matière grasse	3,89	3,89	3,96	3,98	4,03	4,03	4,07	4,10	4,13	4,17
	Protéines	3,31	3,30	3,30	3,30	3,27	3,27	3,29	3,31	3,30	3,30
	Autres solides	5,66	5,68	5,68	5,69	5,69	5,70	5,71	5,72	5,71	5,78
Nouvelle-Écosse	Matière grasse	3,89	3,91	3,98	3,98	4,01	4,00	4,04	4,02	4,08	4,11
	Protéines	3,30	3,28	3,29	3,30	3,28	3,30	3,30	3,25	3,31	3,31
	Autres solides	5,68	5,70	5,69	5,70	5,70	5,72	5,72	5,72	5,72	5,79
Île-du-Prince-Édouard	Matière grasse	3,92	3,91	3,97	3,98	4,01	4,05	4,11	4,12	4,17	4,19
	Protéines	3,29	3,28	3,28	3,27	3,27	3,27	3,30	3,32	3,32	3,31
	Autres solides	5,64	5,68	5,69	5,70	5,72	5,70	5,72	5,73	5,74	5,80

Source : Centre canadien d'information laitière; compilation du MAPAQ.

Annexe 9. La situation financière des entreprises laitières au Québec et au Canada

Graphique 18. Proportion du bénéfice net d'exploitation et des dépenses d'exploitation des entreprises laitières au Québec et ailleurs au Canada

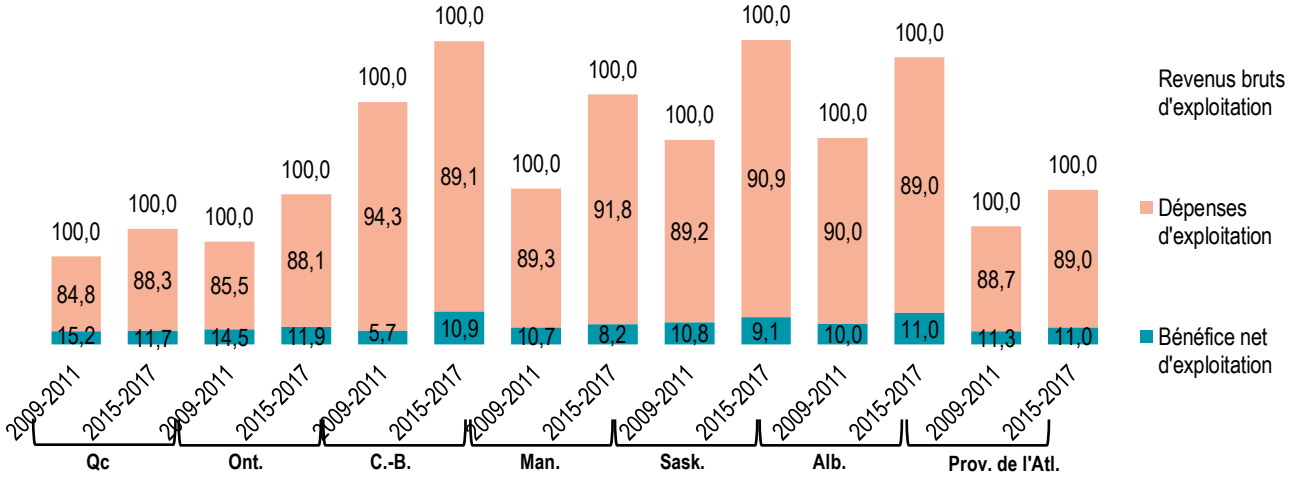

Source : Statistique Canada, Programme des données fiscales agricoles; compilation du MAPAQ.

Annexe 10. Les aides financières versées dans le cadre du programme des services-conseils pour les entreprises

Tableau 28. Aides financières versées dans le cadre du programme des services-conseils pour les entreprises laitières du Québec au cours de la période 2013-2018

Principaux domaines d'intervention en services-conseils	Nombre d'entreprises	Aide financière ($)	Pourcentage
Gestion	**2 539**	**12 906 704**	**83,5**
Techniques	**1 407**	**1 820 717**	**11,8**
Régie de la productivité de l'élevage		1 094 767	7,1
Régie des cultures		424 257	2,7
Régie des bâtiments et des équipements		257 199	1,7
Autres	**902**	**734 738**	**4,8**
Total des services-conseils pour les producteurs laitiers	**3 257**	**15 462 159**	**100,0**
Total des services-conseils en gestion et techniques au Québec		**46 277 727**	
Agroenvironnement	**Nombre d'entreprises**	**Aide financière ($)**	**Pourcentage**
Diagnostic global	2 839	1 512 877	14,1
Plan d'action	2 355	1 097 282	10,2
Accompagnement et suivi : santé et conservation des sols	2 909	4 588 858	42,8
Accompagnement et suivi : gestion des matières fertilisantes	2 526	1 807 632	16,9
Accompagnement et suivi : phytoprotection	1 684	1 051 588	9,8
Accompagnement et suivi : gestion de l'eau	448	149 375	1,4
Évaluation de l'état des sols, aménagement biodiversifié et biologique		514 550	4,8
Total des services-conseils pour les producteurs laitiers	**3 343**	**10 722 162**	**100,0**
Total des services-conseils en agroenvironnement au Québec		**28 635 242**	
Total	**Nombre d'entreprises**	**Aide financière ($)**	**Pourcentage**
Total des services-conseils pour les producteurs laitiers	**4 556**	**26 184 321**	**35,0**
Total des services-conseils au Québec		**74 912 969**	

Source : MAPAQ.

RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires

COORDINATION ET RÉDACTION

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales
Thomas Brind'Amour et Stéphanie Roy

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales
Paule Dallaire et Marie-Pier Guillemette

Direction du développement des secteurs agroalimentaires
Claude Chartrand

Direction de la planification, des politiques et des études économiques
Julien Garneau, Josée Robitaille et Ricardo Vargas

Direction de l'appui à la science, à l'innovation et aux programmes
Olivier D'amours

Direction du développement du secteur de la transformation alimentaire
Catherine Blanchet Gélinas

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

Direction des stratégies d'inspection et de la réglementation
Isabelle Côté

Direction de la santé animale
Luc Bergeron

Sous-ministériat au développement régional et au développement durable

Direction régionale de l'Estrie
Marie-Ange Therrien

Direction régionale de Montérégie Ouest
Marie-Ève Dubuc

Direction régionale de la Mauricie
Andréane Martin

Sous-ministériat à la formation bioalimentaire

Direction de la main-d'œuvre et de la relève
Denis Langlois

RELECTURE

Paule Dallaire, Yvon Doyle et Félicien Hitayezu

RÉALISATION

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales
Direction des communications
Direction de la planification, des politiques et des études économiques

RÉVISION LINGUISTIQUE

Sylvie Emond (L'Espace-mots)

Direction des communications
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
Format : PDF
ISBN : 978-2-550-86287-1

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec

20-0039 | © Photos : freepik; MAPAQ.